

VIE MUNICIPALE

Budget 2023 > p.4

LA PAROLE À...

Les associations > p.32

ETAT CIVIL

Naissances > p.51

SCHWEIGHOUSE

s' Schweighuser Heftla

schweighouse-thann.fr

n°10

Janvier 2024

ZOOM SUR...

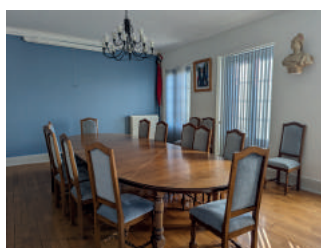
Le corps des
Sapeurs-Pompiers

> Page 30



Sommaire

Mot du Maire	3
Vie municipale	
Budget 2023	4
Travaux	6
Compte-rendus des séances du conseil municipal 2023	7
Les Décofolies	26
2023 à Schweighouse	28
Zoom sur...	
Le corps des Sapeurs-Pompiers	30
La parole à...	
Les Associations	32
L'école maternelle	45
Le Syndicat Mixte Thann - Cernay	46
Les communes amies	48
Caritas	51
Etat civil	
Naissances	51
Mariages	52
Décès	52
Nouveaux arrivants	52
Anniversaires	53
Jeu : Connaissez-vous vraiment Schweighouse ?	55
Renseignements pratiques	56



Bulletin édité par le Conseil Municipal
et diffusé gratuitement à la population.

Réalisé par la Commission Communication : Bruno LEHMANN,
Laurence WEISS, Marie-Paule MORIN, Michel SCHMITT,
RéGINE GRIENEISEN, Dominique LAGEL, Marie HERMANN,
KATIA ZIEGLER-GAERTNER et Fabienne FUCHS.

Ont collaboré à ce numéro : l'équipe municipale, les
partenaires et les associations qui sont maîtres de leurs
publications.

Conception et impression : Imprimerie Publi-H
Dépôt légal : N°1716
Tirage : 385 exemplaires

Mot du Maire



Chères Schweighousiennes
et chers Schweighousiens

“**N**ous voici déjà à mi-chemin de cette mandature dont le démarrage fut pour le moins singulier à bien des égards. Le contexte sanitaire et géopolitique international, le défi climatique, le retour de l'inflation, la flambée des énergies et les tensions sociales que traverse notre pays, nous obligent, nous élus, à relever les défis de notre quotidien et à nous projeter dans l'avenir, malgré tout.

Si nous devons penser nos projets avec une certaine prudence, nous devons néanmoins garder une vision optimiste sur nos capacités à venir. C'est bien dans cet esprit-là que nous avançons, que nous répondons aux sollicitations, que nous lançons des projets et des études pour répondre à vos attentes mais aussi aux nouveaux enjeux climatiques.

Dans cet édito, je ne veux pas vous parler du contexte général dans lequel nous vivons. Les médias nous ressassent au quotidien la violence, le fanatisme, la bêtise, la haine qui prolifèrent dans le monde. Je veux vous parler de ce qui est positif, de ces « clins d'œil » de la vie, qui nous donnent la force d'avancer, de croire en l'Avenir. Les différentes initiatives et manifestations organisées par nos associations en sont un parfait exemple. Nous les soutenons, nous les aidons avec beaucoup de respect et de fierté à leur égard. J'en remercie les Président(e)s, les bénévoles, les forces vives qui œuvrent pour faire de notre village, un village attrayant où il fait bon vivre. Quand je vous reçois en Mairie, quand je vous écoute et vous regarde, je mesure la part de passion et d'énergie que vous déployez, cela confirme mon sentiment qu'ensemble, nous pouvons y arriver. Je veux également remercier le personnel communal, mes adjoints et le conseil municipal, pour la confiance qu'ils m'accordent et pour tout le travail accompli. Aussi, fait "trop" rare pour ne pas être souligné, merci encore pour le don versé à la commune, preuve qu'il reste des personnes généreuses et soucieuses que leur argent soit dépensé à bon escient et pour le bien collectif (nous sommes et restons réceptifs à ces démarches ...).

Nous travaillons actuellement sur le projet de chaufferie biomasse qui, après consultation des riverains potentiellement raccordables au réseau



de chaleur, alimentera uniquement les bâtiments communaux. Un projet de terrain de jeu est aussi à l'étude pour compléter l'offre du Kinder Platzla. Ce nouvel aménagement est prévu à côté de la cabane des jeunes. Par ce biais, nous espérons également redonner un second souffle à ce dernier et recadrer sa fonction ... Nous allons également mener une réflexion avec nos voisins d'Aspach-le-Bas, sur une liaison cyclable sécurisée entre nos deux communes et plus largement sur les réseaux existants et à venir.

2024 ne sera certainement ni meilleure, ni pire que 2023, elle sera avant tout ce que nous aurons envie d'en faire tous ensemble, solidaires et unis pour notre village.

Pour terminer, je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne
année 2024 !
Alles beschta fer das Neia Jahr !

Votre Maire
Bruno LEHMANN

Vie Municipale

Le Budget 2023



RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Pour 2023, le budget de la section de fonctionnement s'établit à l'équilibre pour un montant de **579 667€**, en augmentation de **9,2%** par rapport à 2022 (531 036€).

Il se répartit de la manière suivante dans les chapitres de recettes :

• **70 - Produits des services : 10 875€**

Vente de bois, concessions cimetières, loyers de chasse, charges des locataires. Ce poste a diminué de plus de 59% du fait d'une année blanche en vente de bois.

• **73 - Impôts et taxes : 314 219€**

Il s'agit pour près de 85% de la somme des taxes que nous payons (taxes foncières + taxes d'habitation restantes, cotisation foncière des entreprises) plus quelques autres taxes (taxe sur la consommation d'électricité, droits de mutation). Ce chapitre est en hausse de 6,8% par rapport à 2022.

• **74 - Dotations et participations : 117 320€**

Ensemble des dotations versées essentiellement par l'Etat. En baisse constante depuis plusieurs années, une augmentation de 8% a néanmoins été prévue cette année en prévision d'aides complémentaires exceptionnelles.

• **75 - Autres produits de gestion courante : 27 000€**

Il s'agit essentiellement des loyers des locataires. Ce poste a doublé par rapport à l'année dernière grâce à un don anonyme exceptionnel affecté en partie sur ce chapitre.

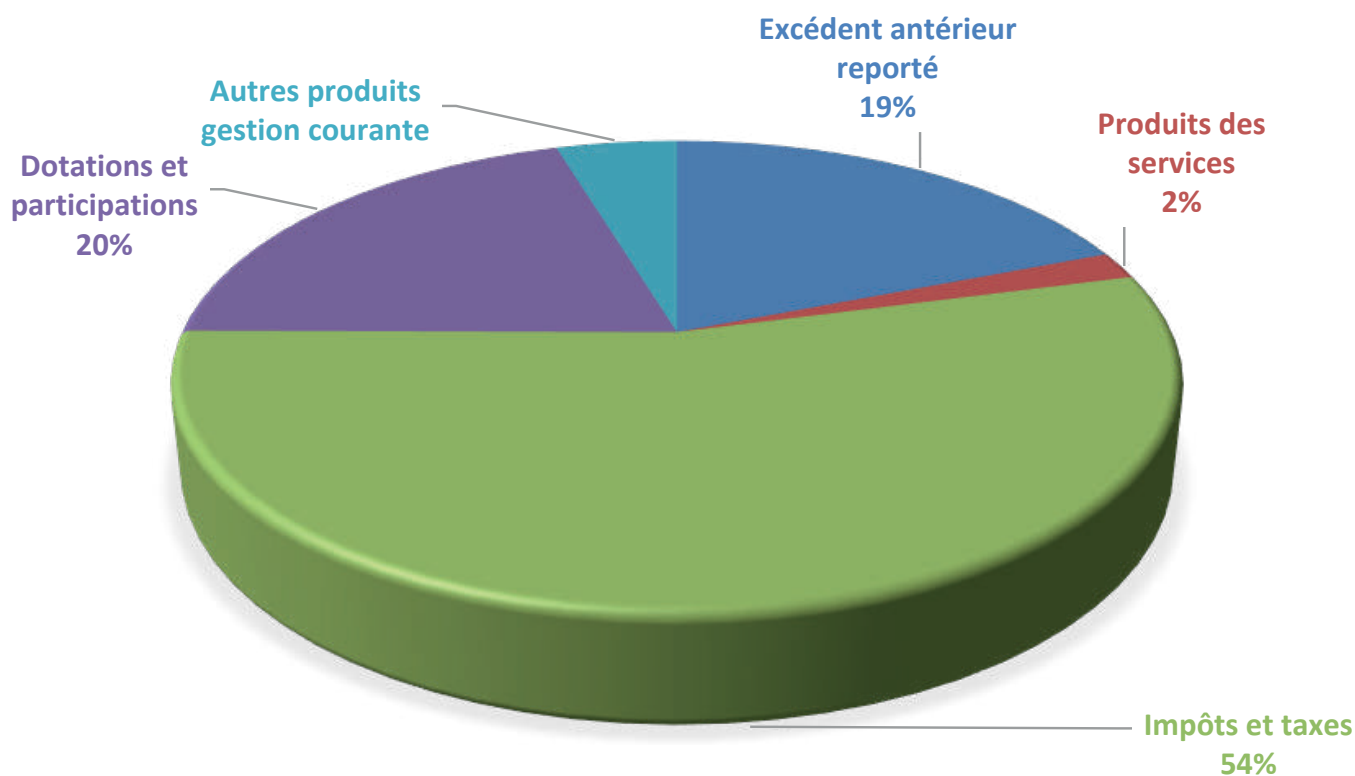
• **77 - Produits exceptionnels divers : 0€**

Aucun produit exceptionnel n'est prévu.

• **002 - Report de l'excédent 2022 : 110 253€**

La maîtrise des dépenses sur 2022 a permis de terminer l'année avec un excédent assez important (+26% par rapport à 2021).

> RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Vie Municipale

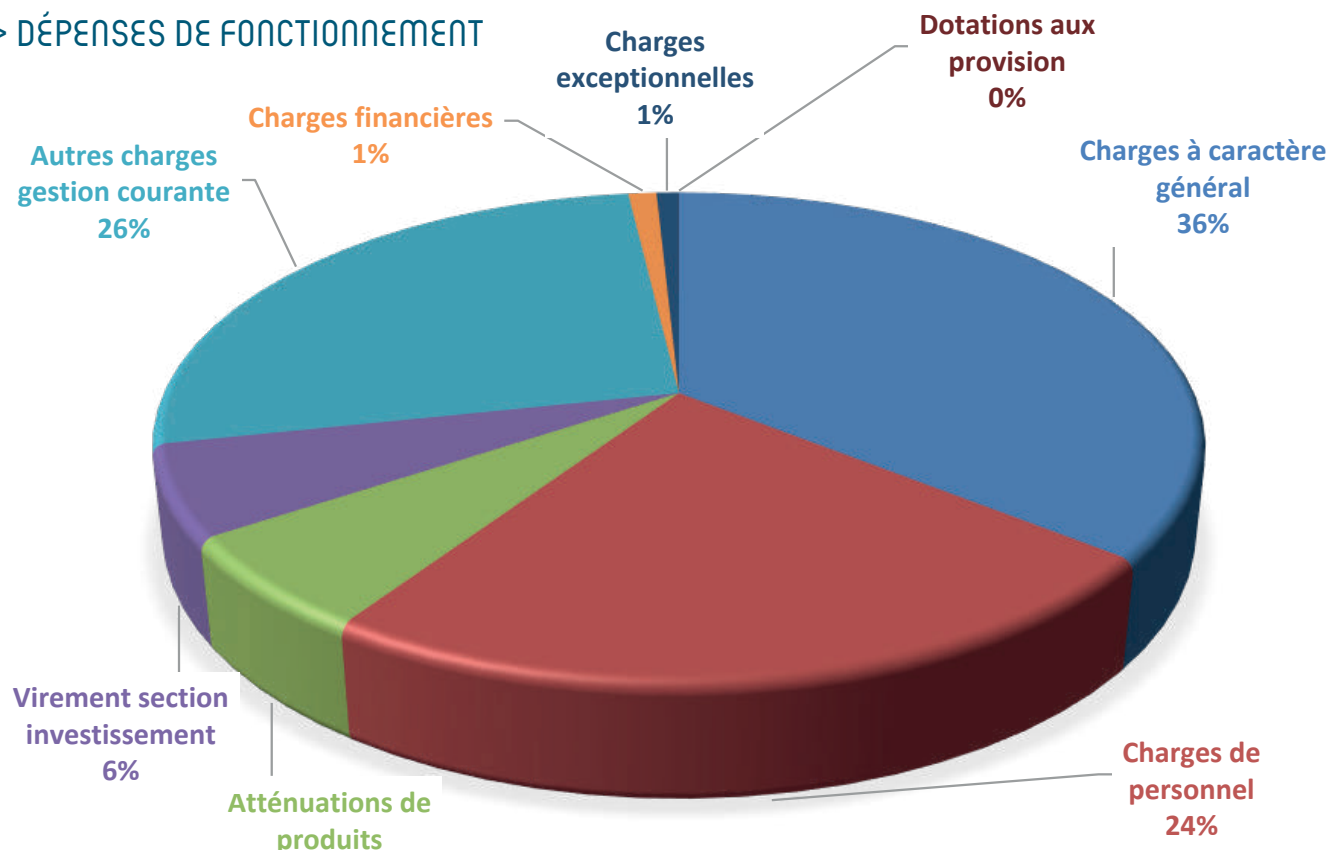
Le Budget 2023



POUR LES CHAPITRES DE DÉPENSES, LA RÉPARTITION EST LA SUIVANTE :

- **011 – Charges à caractère général : 207 263€**
Energies, téléphones, entretien et nettoyage, fêtes et cérémonies, fournitures et petits équipements. Ce montant a augmenté de **13%** (183 120€ en 2022) en prévision de l'augmentation des énergies et d'un certain nombre de travaux à effectuer.
- **012 – Charges de personnel : 137 000€**
Ce montant a augmenté de 8,5% car tous les salariés sont présents sur l'année complète et des augmentations du SMIC impactent les salaires.
- **014 – Atténuation de produits : 36 283€**
Participation au Fond National de péréquation, prévu équivalent à l'année précédente.
- **023 – Virement section investissement : 34 900€**
Montant équivalent à celui de l'année précédente.
- **65 – Autres charges de gestion courante : 153 443€**
Il s'agit des indemnités des élus (+ 4,5%), des subventions aux associations, de la contribution au service incendie (+38%) et, pour les 2/3, de la participation au Syndicat Scolaire qui a augmentée de **15%**. Soit une augmentation globale de **16,7%**.
- **66 – Charges financières (intérêts des emprunts) : 6 000€**
- **67 – Charges exceptionnelles (secours et dots) : 4 737€**
- **68 – Dotations aux provisions semi-budgétaires : 40€**

> DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



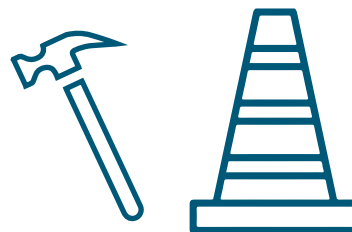
LES INVESTISSEMENTS EN 2023

L'année 2022 qui s'était clôturée avec un excédent de **156 046€** en fonctionnement nous a permis de compenser le solde négatif de **45 793€** en investissement. **34 900€** sont également prévus en virement de la section de fonctionnement. Avec une participation de la CCTC pouvant atteindre **22 000€**, une récupération de TVA et taxe de **15 000€** et l'autre part du don anonyme exceptionnel pour un montant de **20 000€**, le budget d'investissement se monte à **164 043€** en 2023.

Les investissements prévus sur 2023 concernent essentiellement le rafraîchissement complet de la salle de Conseil (retapissage des chaises, stores, peintures), l'achat d'une remorque, d'un nouveau vidéoprojecteur, la réfection de la rue du Moulin en association avec l'AF, les études de la future chaufferie Biomasse.

Vie Municipale

Travaux



> VOIRIE : RUE DU MOULIN

Réalisation d'un gravillonnage bicouche sur 150 mètres linéaires sur la partie communale. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Vogel pour un montant de 3 474€ TTC.

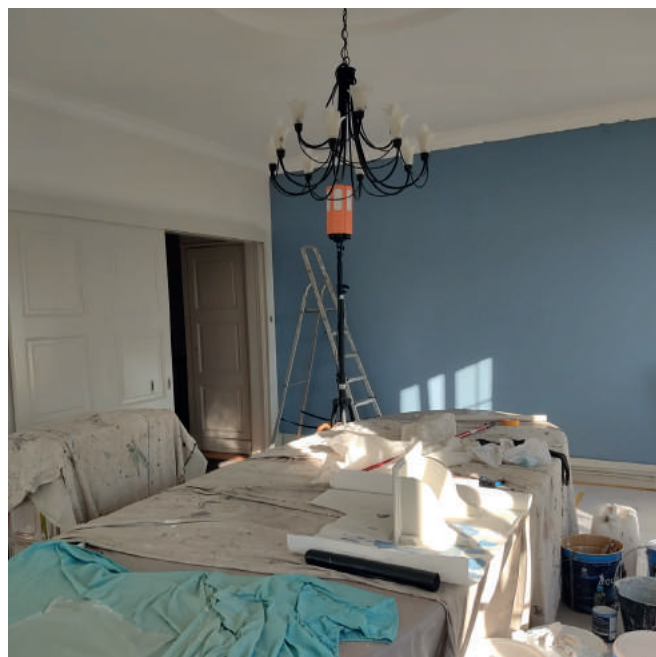
> BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX :

• Mairie

Rénovation de la salle du Conseil Municipal : La pose de papier à peindre et la peinture des murs, plafonds et boiseries ont été réalisées par l'entreprise Somma pour un montant de 3 378€ TTC.

La rénovation des chaises a été réalisée par l'entreprise Debenath pour un montant de 4 363,83€ TTC.

Les stores ont été remplacés par l'entreprise Debenath pour un montant de 2 085,39€ TTC.



Un **vidéoprojecteur** a été acheté pour un montant de 1432,80 € TTC.

Les **compteurs de calories** ont été remplacés par l'entreprise TTC pour un montant de 1 883,60€ TTC.

• Ecole

Remplacement des **stores** dans la salle de classe de l'école élémentaire par l'entreprise Debenath pour un montant de 2 371,53€ TTC.

Remplacement du **chauffe-eau** de l'école : Les travaux ont été réalisés par l'ouvrier communal, le matériel a été acheté chez Leroy Merlin pour un montant de 686,80€ TTC.



• Atelier communal

Pose d'un **plancher entre les deux greniers** : Les travaux ont été réalisés par l'ouvrier communal et le matériel a été fourni par les Ets Lutz pour un montant de 1 089,48€ TTC.

Un **compresseur** a été acheté pour un montant de 308,50 € TTC.

• Presbytère

La **chaudière gaz** a été réparée par l'entreprise TTC pour un montant de 623,52€ TTC.

• Panneaux d'affichage aux entrées du village

A l'entrée du village en venant de Reiningue et également en venant d'Aspach le Bas, **des panneaux d'affichage** ont été installés afin de permettre à la commune et aux associations du village de communiquer sur les différentes manifestations qu'elles organisent.



Vie Municipale

Travaux



**Interdiction de circulation
des engins à moteur
aux parcours sportifs**

(selon arrêté municipal du n°08/2023 du 30.05.2023)

Les travaux ont été réalisés par l'ouvrier communal et le matériel a été acheté aux Ets ALTRAD pour un montant de 1 432.80€ TTC.

> PARCOURS SPORTIF :

Des panneaux règlementant l'accès des équidés et des canidés et interdisant la circulation aux engins à moteur aux parcours sportifs ont été installés pour un montant de 340,80€ TTC.



**Interdiction de circulation
des équidés et obligation de tenir
les canidés en laisse aux parcours sportifs**

(selon arrêté municipal du n°07/2023 du 26.05.2023)

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal

> CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022

Voirie - Délibération rectificative - Réalisation d'un maillage dans le prolongement du chemin du Schinderwald dans le cadre d'un futur aménagement d'un lotissement

Par délibération du 27/08/2020 le Conseil Municipal a décidé de réaliser un maillage de voirie dans le prolongement du chemin du Schinderwald à l'ouest et le chemin du futur lotissement dans le cadre d'un projet d'un permis d'aménager.

Afin d'inscrire le prolongement de cette voie communale auprès de la préfecture, il convient de compléter ladite délibération comme suit :

- La création de ce maillage prolonge la rue du Schinderwald de **65 mètres** linéaires ;
- Cette prolongation est classée dans le domaine public communal.

Voirie - Délibération rectificative - Rétrocession de l'extension de la rue de la Baronne d'Oberkirch au profit de la Commune en vue de son classement dans le domaine public communal

Par délibération du 15/09/2022, le Conseil Municipal a approuvé le transfert de propriété, au profit de la Commune, de la rue de la Baronne d'Oberkirch en vue de son classement dans le domaine public communal (rue composée des parcelles cadastrées n° 184, 189 et 190 en section 01).

En effet, dans le cadre de la réalisation du lotissement privé « AFUL JEANNE » (permis d'aménager du 12/04/2016), il convenait de rétrocéder cette voirie privée aux équipements publics de la commune. Afin d'inscrire le prolongement de cette voie communale auprès de la préfecture, il convient de compléter ladite délibération comme suit :

- La section 01 parcelle 184 d'une superficie de 1.09 ares correspond à **18.2 mètres** linéaires ;
- La section 01 parcelle 189 d'une superficie de 1.09 ares correspond à **18.2 mètres** linéaires ;
- La section 01 parcelle 190 d'une superficie de 0.03 ares correspond à **0.5 mètres** linéaires.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Selon l'article 1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces dépenses s'élèvent à 172 805€ en 2022. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de **43 201€**.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

- 1 000€ au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles ».
- 12 000€ au chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents, **autorise** M. le Maire, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au vote du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme exposé ci-dessus et dit que ces dépenses seront inscrites au budget lors de son adoption.

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Augmentation des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2023 pour la protection sociale complémentaire risque « Prévoyance »

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire prévoyance risque « prévoyance » le 25/07/2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS. Elle concerne à ce jour 349 collectivités et 5 585 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28/06/2022, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité, et a proposé un aménagement tarifaire pour le 01/01/2023. Cette dégradation avait déjà été constatée en 2021 et avait fait l'objet d'une augmentation de 10 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite au 01/01/2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés courant juillet par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion a été informé et consulté le 20/09/2022. À l'unanimité, mais également avec regrets, les membres préconisent de retenir l'augmentation des taux de 10 % et non la diminution des garanties, afin de maintenir le niveau de garantie actuel et conserver un contrat de meilleure qualité à proposer aux agents.

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé, le 04/10/2022, de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,47 % à 1,61 % à partir du 01/01/2023. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, prend acte des nouveaux taux de cotisations figurant ci-dessous et autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

	A	B	C
Incapacité	95 %	0,64 %	0,70 %
Invalidité	95 %	0,34 %	0,37 %
Perte de retraite	95 %	0,49 %	0,54 %
Décès / PTIA	100 %	0,33 %	0,33 %

A : Niveau d'indemnisation
B : Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2022
C : Proposition taux 2023

Tarif régie de recettes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir et d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2023 :

• Photocopie noir et blanc	0.15€ l'unité
• Photocopie couleur	0.20€ l'unité
• Livre sur Schweighouse-Thann	32.00€ l'unité

Décide d'intégrer l'encaissement de la consigne d'un montant de 1.00 € des gobelets réutilisables non restitués ou endommagés dans la régie de recettes.

Adhésion de la Commune à l'Association des Centrales Villageoises Thur Doller

M. le Maire expose que le 17 octobre 2022, s'est tenue l'assemblée générale constitutive de l'Association pour les Centrales Villageoises Thur et Doller, dont la mission est de mener toutes les démarches nécessaires à la création d'une société de production et de revente d'énergies renouvelables.

C'est une association à but non lucratif de droit local inscrite au registre des associations au greffe du Tribunal d'instance de Thann.

Le montant de la cotisation décidé lors de l'assemblée générale constitutive s'élève à 15 € pour l'exercice 2022-2023.

Chaque collectivité adhérente dispose d'une voix à l'assemblée générale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **approuve** l'adhésion à l'association, **désigne** M. le Maire **Bruno LEHMANN** pour représenter la Commune en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que **M. l'Adjoint Michel SCHMITT** en tant que suppléant, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion et à inscrire la cotisation correspondante dans le budget primitif.

Toute participation financière ultérieure pour faire face à des dépenses afférentes à l'avancement des projets de l'Association fera l'objet de nouvelles délibérations.

Pistes cyclables

La piste cyclable entre Aspach-Michelbach et Cernay est en cours de réalisation. Les études sont lancées pour les pistes cyclables entre Aspach-Michelbach et Vieux-Thann et entre Roderen et Leimbach. Le Conseil Municipal souhaite que le sujet de la liaison entre Schweighouse et le collège de Burnhaupt-le-Haut (déjà classé prioritaire) soit relancé auprès des Communautés de Communes concernées.

Travaux

Maison communale : Un diagnostic électrique a été réalisé par l'entreprise Dekra pour un montant de 100€.

Eglise : Présentation de deux devis pour le remplacement

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



ou la réparation de la porte de la sacristie. Les devis seront transférés au Conseil de Fabrique.

Presbytère : Suite à un problème sur la chaudière, la société TTC suggère de remplacer la pompe de circulation. Le devis s'élève à 298.80 € TTC.

Travaux Enedis : La société Enedis programme des travaux sur la réfection de la ligne 20 000 Volts entre Schweighouse et Reiningue. Ces travaux sont prévus en avril / mai 2023. Une dizaine de poteaux seront à remplacer.

Commission Communale Consultative de la Chasse

Le montant des dégâts, provoqué par les sangliers, pour la commune de Schweighouse s'élève à 7600 € en 2022 sur 572 ares (maïs, prairies et céréales).

Ces chiffres sont en forte augmentation par rapport à l'année 2021 (environ 4000 €).

Corvidés : Les corbeaux sont de plus en plus nombreux et endommagent les cultures. Les agriculteurs demandent aux chasseurs d'éliminer plus régulièrement et massivement, les corvidés qui détruisent leurs cultures.

Doller : Malgré les panneaux interdisant l'accès aux automobilistes, plusieurs incivilités ont été relevées cet été.

La pose d'une barrière en bois amovible de 5 à 6 mètres, pourrait être envisagée afin d'empêcher l'accès aux véhicules au niveau du Paradisvogel - Burnhaupt-le-Bas.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2023

Remboursement de frais

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de rembourser 29.52 € TTC à Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN pour l'achat de produits cosmétiques pour les cadeaux de Noël des aînés de SCHWEIGHOUSE-THANN, résidant en maison de retraite.

Ce remboursement sera imputé à l'article 623.

Prix du gaz

Réunion en mairie avec le collectif créé par les habitants du village concernant l'augmentation du prix du gaz et la mise en place d'un bouclier tarifaire sur la commune.

Étaient présents : MM. le Maire Bruno LEHMANN, Michel SCHMITT (adjoint), Mme Marie-Paule MORIN (adjointe) pour la Commune.

Mmes Christiane SESTER et Nadine KURTZEMANN représentantes du collectif gaz ainsi que M. Georges IMHOFF, Maire du village en 2008 lors de l'implantation du réseau gaz (par Antargaz).

Le Syndicat Territoire Energies Alsace était représenté par son président, M. Jean-Luc BARBERON, et par son directeur, Monsieur René WUNENBURGER.

Antargaz était représenté, en visioconférence, par M.

Ludovic GERARD, responsable développement gaz naturel et électricité.

Opération Tulipes

L'opération Tulipes aura lieu les 9, 10 et 11 mars 2023. L'ADS a fêté ses 40 ans en 2022.

Chaque année, l'Etablissement Français du Sang (EFS) calcule l'indice de générosité des Français pour les différentes régions, afin notamment, de les fournir aux associations de donneurs de sang bénévoles. Schweighouse est classé en première position pour la région du Grand-Est.

Commission Travaux

Mairie : Remplacement du chauffe-eau de l'école pour un montant de 679€ TTC (Leroy Merlin). Les travaux ont été fait en régie - Le compteur de calories du logement de la mairie ne fonctionne plus. La société TTC devra intervenir - Présentation de 3 devis : remise en peinture de la salle du Conseil pour un montant de 3 378 € TTC (entreprise SOMMA), rénovation des chaises de la salle du Conseil pour un montant de 4 363.83 € TTC (société Eric Debenath) et changement des stores dans la salle du Conseil pour 2 085.34 € TTC (société Eric Debenath). La commission décide de prioriser les travaux de rénovation des chaises.

Ecole : Présentation de deux devis de la société Eric Debenath pour la mise en place de stores dans la salle de classe des élémentaires pour un montant de 2 191.54 € TTC et pour la classe de maternelle d'un montant de 2 179.68 € TTC. Les stores de la maternelle pourraient être pris en charge par le syndicat scolaire.

Presbytère : Réparation de la chaudière par la société TTC pour un montant de 623.52 € TTC.

Atelier communal : Présentation du devis de l'entreprise Lutz pour l'extension du plancher de la grange communale pour un montant de 1 089.48 € TTC. La commission valide ce devis.

Logement communal : Problème de lumière dans la salle de bain. M. Michel SCHMITT reprendra contact avec l'entreprise Vonthron pour intervention - Des traces d'humidité sur les plafonds ont été constatées. L'agent communal vérifiera s'il n'y a pas un problème d'infiltration au niveau de la toiture.

Rue du Thannerhubel : Présentation d'un devis d'un montant de 679.08 € TTC pour le constat de voirie par un huissier avant la construction de maison dans le lotissement.

Divers : Attribution des numéros de rue pour les nouvelles constructions rue du Thannerhubel - Présentation des devis pour la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique au 6 rue de Reiningue : Diag 68 d'un montant de 160 € TTC et Dekra d'un montant de 156 € TTC. La commission valide le devis de l'entreprise Dekra - Présentation de devis pour l'achat de deux panneaux d'affichages pour les associations du village. La commission valide le devis de la société Altrad pour un montant de 1 432.80 € TTC - Présentation d'un devis de la société SVH pour l'acquisition d'un panneau « voie sans issue » pour la rue des Prés d'un montant de 285.22 € TTC -

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Le compresseur d'air a une fuite. Une enveloppe de 300 € est prévue pour le remplacer.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023

Acceptation d'un don anonyme d'un montant de 30.000 € grevé de conditions

M. le Maire, expose ce qui suit : Aux termes de l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune si le don ou le legs est subordonné à des conditions ou des charges particulières.

L'accord du Conseil Municipal est en général fonction des conditions ou charges grevant le don ou le legs. A cet égard, le Conseil Municipal peut accepter ces conditions ou charges, les refuser ce qui rendra caduc le don, ou encore les discuter.

Un don anonyme d'un montant de 30.000 € vient d'être fait à la Commune. Ce don est assorti d'une condition d'affectation aux travaux de rénovation de la salle du Conseil Municipal, à l'acquisition d'un vidéoprojecteur, à la participation au fleurissement du village ainsi qu'au projet d'installation d'une chaufferie biomasse (projet sur plusieurs années). Par conséquent, il doit faire l'objet d'une acceptation de la part du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, **considérant** que ce don d'un montant de 30.000 € (trente-mille euros) est assorti d'une condition d'affectation; **considérant** qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la Commune, d'accepter ce don compte-tenu des conditions non contraignantes que cela entraînera pour elle; après avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents, **accepte** le don anonyme d'un montant de 30.000 € (trente mille euros) qui sera imputé dans le budget communal à l'article 756 (fonctionnement) pour un montant de 10 000 € et à l'article 10251 (investissement) pour un montant de 20 000€ et **affecte** ce don aux travaux de rénovation de la salle du Conseil Municipal, à l'acquisition d'un vidéoprojecteur, à la participation au fleurissement du village ainsi qu'au projet d'installation d'une chaufferie biomasse; lesquels seront inscrits au budget communal 2023.

Lecture a été faite en Conseil du courrier anonyme reçu concernant le don.

Compte administratif 2022

BUDGET PRINCIPAL	Résultat clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2022	Résultat clôture 2022
Investissement	59 682.99	-----	- 105 476.00	- 45 793.01
Fonctionnement	115 483.66	27 762.01	68 323.91	156 045.56
TOTAL	175 166.65	27 762.01	- 37 152.09	110 252.55

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Paule MORIN, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Bruno LEHMANN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2022 **propose** de fixer comme ci-dessus, les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes. M. le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Compte de gestion du trésorier 2022

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre tenu de passer dans ses écritures ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire, l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et la comptabilité des valeurs inactives, **adopte, à l'unanimité des membres présents**, le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Affectation des résultats 2022

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **156 045.56 €**.

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
A Résultat de l'exercice en fonctionnement		68 323.91 €
B Résultats antérieurs reportés		87 721.65 €
C Résultat à affecter (A+B)		156 045.56 €
D Solde d'exécution d'investissement		-45 793.01 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement		0.00 €
Besoin de financement F (si D+E négatif)	=D+E	-45 793.01 €
AFFECTATION = C	=G+H	156 045.56 €
G Affectation en réserves R 1068 en investissement		45 793.01 €
H Report en fonctionnement R 002		110 252.75 €

Impôts Locaux : Taux 2022

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux, notamment :

- les règles fiscales prévues à l'article 1636 B sexies du code général des impôts,
- Les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

En conséquence Monsieur le maire propose d'augmenter les taux de 2.28 % pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe pour l'année 2023 les taux suivants :

- TH (Taxe d'Habitation) : 8,95 %
- TFB (Taxe Foncière Bâtie) : 26 %
- TFNB (Taxe Foncière Non Bâtie) : 50,4 %

et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Budget Primitif 2023

La parole est donnée à Mme l'Adjointe des Finances Marie-Paule MORIN pour la présentation du budget primitif 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2023 de la commune arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : 579 666.55 € en équilibre des dépenses et des recettes.

Section d'investissement : 164 043.01 € en équilibre des dépenses et des recettes.

et autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Demande de fonds de concours : Acquisition de matériel supplémentaire pour l'extension du plancher dans la grange communale

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50 % du montant net restant à charge. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'opération d'investissement pour l'acquisition de matériel supplémentaire pour l'extension du plancher dans la grange communale et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement HT ou comptes 615221 / 615231	
a Coût total du projet	907.90 €
b Subventions	0 €
c = a-b RESTE A FINANCER	907.90 €
Part financée par la commune	453.95 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	453.95 €

Demande de fonds de concours : acquisition de vitrines informatives extérieures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'opération d'investissement pour l'acquisition de vitrines informatives extérieures et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement HT ou comptes 615221 / 615231	
a Coût total du projet	1 194.00 €
b Subventions	0 €
c = a-b RESTE A FINANCER	1 194.00 €
Part financée par la commune	597.00 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	597.00 €

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Demande de fonds de concours : acquisition d'un chauffe-eau pour le bâtiment mairie-école

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'opération d'investissement pour l'acquisition d'un chauffe-eau pour le bâtiment mairie-école et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement HT ou comptes 615221 / 615231	
a Coût total du projet	572.33 €
b Subventions	0 €
c = a-b RESTE A FINANCER	572.33 €
Part financée par la commune	286.17 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	286.17 €

Demande de fonds de concours : acquisition d'une remorque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour l'acquisition d'une remorque et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement HT ou comptes 615221 / 615231	
a Coût total du projet	1 000.00 €
b Subventions	0 €
c = a-b RESTE A FINANCER	1 000.00 €
Part financée par la commune	500.00 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	500.00 €

Répartition du produit de la chasse 2024-2033

Les baux actuels des chasses communales expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit

du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Issus de la loi locale du 7 février 1881 sur l'exercice du droit de chasse, les articles L.429-2 et suivants du Code de l'Environnement donnent mandat à la commune pour relouer les chasses au nom et pour le compte de la collectivité des propriétaires fonciers.

Avant de procéder à la location, le Conseil Municipal doit opter entre deux dispositifs :

- Répartir le produit de la chasse aux propriétaires ;
- Consulter les propriétaires afin de déterminer s'ils souhaitent abandonner le produit à la commune. Le produit de la location de la chasse peut être acquis à la commune si deux tiers au moins des propriétaires de la commune possédant deux tiers des terrains chassables en décident ainsi. La commune utilise alors les fonds dans l'intérêt collectif local.

M. le Maire, Bruno LEHMANN, propose au Conseil Municipal de continuer à répartir le produit entre les différents propriétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents, décide,

- de ne pas organiser de consultation en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour la période du 02 février 2024 au 01 février 2033,
- de continuer à répartir le produit entre les différents propriétaires.

Autorisation temporaire de mener des actions de tirs contre les corvidés

Dans le cadre de la lutte contre les corvidés, M. le Maire rappelle que les chasseurs locaux sont responsables de la régulation de tous les gibiers excédentaires, y compris ceux classés « espèce susceptible d'occasionner des dégâts » comme les corneilles et corbeaux freux. Le cahier des charges, établi lors de l'attribution des baux de chasse, stipule l'obligation du chasseur de réguler ces espèces. La Commission Communale Consultative de la Chasse réunie le 23 novembre 2022, avait pour objet de rappeler cette obligation aux chasseurs.

Le Conseil Municipal peut autoriser M. le Maire à prescrire la régulation de population des corvidés sur le territoire communal. Cette mesure est en effet, nécessaire compte-tenu de la surpopulation particulièrement importante de ces animaux depuis quelques années dans la commune. Cette surpopulation est en effet à l'origine chaque année d'importants dégâts sur les cultures agricoles, mais également de déséquilibre pour la petite faune existante (prédation sur les oisillons et œufs, lézards, petits mammifères, ...).

Il est proposé en conséquence de mener une action de ce type en 2023.

Par arrêté ministériel du 3 juillet 2019, le corbeau freux et la corneille noire ont été inscrits sur la liste des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts dans l'ensemble du département du Haut-Rhin, ce qui rend leur destruction possible.

Ces opérations de destruction seraient prescrites pour la période comprise entre le 22 mars et le 31 mai 2023. Elles s'effectueraient sur l'ensemble du ban communal, sous contrôle du lieutenant de louveterie de la circonscription et dans le respect des prescriptions légales et réglementaires applicables.

Une information préalable sera diffusée à la population.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents, **décide** d'autoriser le Maire à prescrire toutes mesures nécessaires à la destruction des populations de corbeaux freux et de corneilles noires sur le territoire communal au cours de la période comprise entre le 22 mars 2023 et le 31 mai 2023 et dans des conditions prévues dans le projet d'arrêté qui demeurera ci-annexé.

Approbation du Contrat de Territoire Sud Alsace avec la Collectivité européenne d'Alsace

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Sud Alsace, sur la période 2022-2025.

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la CeA et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Sud Alsace :

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire.

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire.

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace.

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des seniors et

renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;

- Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés (Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale) est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents **approuve** le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe.

Les éléments essentiels du contrat sont outre les enjeux et objectifs opérationnels retenus :

- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
- La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
- La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

M. le Maire informe les membres du Conseil du versement d'une subvention de **18 500€** pour le maillage de la rue du Schinderwald grâce au Fonds Communal Alsace.

Association de Gestion de la Salle des Fêtes

Lors de l'AG de l'Association de Gestion de la Salle des Fêtes, il a été envisagé les travaux suivants :

- la réaffectation des sanitaires dans la petite salle des fêtes en local de stockage de produits d'entretien et de rangement. La commune valide ces travaux.

- le ravalement de façade. Il pourra être réalisé lors de la journée citoyenne. La commune prendra contact avec M. Christophe SOMMA, artisan peintre à Schweighouse, pour avis.

Le solde en caisse de l'association est de 46 000€. Il est rappelé que, pour les associations de Schweighouse, l'AGS met à disposition gratuitement la petite salle pour l'organisation des AG une fois par an et propose une location annuelle au tarif préférentiel de 250 €.

La Présidente de l'association souhaiterait que la commune effectue les travaux de nettoyage des espaces verts aux abords de la salle des fêtes (talus, massifs, ...). Il est rappelé que, dans la convention signée par les différentes parties, il appartient à l'AGS d'entretenir ces abords. En cas de modification de cette clause, le bail devra être révisé. Ce point sera rediscuté ultérieurement entre les parties concernées.

Association des Pêcheurs

L'APS qui paie les factures d'électricité de la pompe de l'étang, souhaiterait que ces factures soient prises en charge par la commune. Ce ne sera pas le cas mais la commune appuiera la recherche de solutions ou subventions.

L'association déplore le manque d'inscriptions aux animations été 2022. Ces animations seront néanmoins reconduites cette année.

Commission Travaux

Mairie : Remplacement des compteurs de calories du logement de la mairie et de l'école par la société TTC pour un montant de 1 428.60 € TTC. La commission valide ce devis.

Maison Aléos : Dans le cadre du bail à réhabilitation avec Aléos, il est nécessaire de couper le tuyau assainissement au 4 rue de Reiningue (coté Dorfhisla) et de mettre un bouchon. L'ouvrier communal effectuera les travaux.

Club house : Dans le cadre d'une éventuelle location du club house, des devis seront demandés pour la réfection de la toiture qui comprend deux cheminées. Le potentiel locataire

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



souhaiterait conserver ces deux cheminées. La commission décide de n'en garder qu'une seule.

Tracteur : Il convient de contacter la société Haag pour effectuer des réparations sur le godet.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2023

Echange de terrain sans soulte (entre la commune et Mme KELLER)

La Commune de Schweighouse-Thann est propriétaire de la parcelle cadastrée en section 46 parcelle 100 d'une superficie de 2 960 m² (soit 29,60 ares) située au lieu-dit Weihermatten.

Mme Marguerite Marie Antoinette KELLER (née DEIBER) domiciliée au 6 a Rue du Pont d'Aspach à SCHWEIGHOUSE-THANN est propriétaire la parcelle 937 en section 38 d'une superficie de 2 530 m² (soit 25,30 ares) située au lieu-dit Hasenbaeumle.

M. le Maire propose au Conseil d'échanger ces deux terrains. La parcelle 937 en section 38 est contiguë aux parcelles 935 section 38 et parcelle 03 section 34 appartenant à la Commune.

Cet échange permettra d'entretenir plus facilement la parcelle 935 en section 38 et également de constituer une unité foncière. Le Maire précise que, malgré la différence de surface (2 960 m² contre 2 530 m²) au détriment de la Commune, cet échange de terrain se réalisera sans soulte. Les deux parties ont en effet considéré que cet échange était équilibré compte tenu de la qualité du couvert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés, **décide** de procéder à un échange de terrain sans soulte, des parcelles sus-indiquées, **charge** le Maire de rédiger l'acte de vente administratif en accord avec les parties et **dit** que cette parcelle sera classée dans le domaine privé de la commune.

Rétrocession de la rue du Thannerhubel au profit de la commune en vue de son classement dans le domaine public communal

Les travaux d'aménagement du lotissement l'« AFUL le Trèfle » étant achevé, il est désormais possible d'accepter le transfert de propriété à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section 38 parcelle 1191 d'une contenance cadastrale de 956 m² (soit 9,56 ares ou 150 mètres linéaires), actuelle propriété de l'« AFUL le Trèfle », des équipements communs du lotissement ainsi que de tous les réseaux situés dans cette voie. En contrepartie, la commune prendra à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection de la voie.

Avant la réalisation effective, par acte authentique, du transfert de propriété de la rue et des réseaux, la commune a fait contrôler par voie d'huissier, l'état de la voirie et par les différents syndicats, les réseaux situés sous la voie afin de s'assurer de leur bon état d'entretien.

Les frais notariés seront à la charge de la commune, acquéreur de la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés, **approuve** le transfert de propriété au profit de la Commune de la rue du Thannerhubel, cadastrée en section 38 parcelle 1191 en vue de son classement dans le domaine public communal. Le transfert de propriété se fera à l'euro symbolique et **dit** que les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'éclairage public doivent être remis aux EPCI compétents.

Répartition du produit de la chasse – indemnités versées au secrétaire et au trésorier de la Commune

Sur la base d'une directive de la Trésorerie Générale du Haut-Rhin datant de 1963, toujours applicable à ce jour, le montant des indemnités revenant au secrétaire et au trésorier de la commune à l'occasion de l'établissement du rôle annuel de répartition du produit de la chasse est calculé exclusivement sur la part

revenant aux propriétaires selon les modalités ci-après :

Pour la part revenant au secrétaire :

- 4 % sur le montant des recettes.

Pour la part revenant au trésorier municipal du service de gestion comptable de Guebwiller

- 2 % sur le montant des recettes
- 2 % sur le montant des dépenses

et doit être avalisé par l'assemblée délibérante à l'issue du renouvellement du Conseil Municipal.

A compter de l'année 2023, le rôle de répartition pourra être établi dès transmission par les services fiscaux des indications cadastrales actualisées.

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse pour la période 2024/2033, le versement de ces indemnités sera reconduit aux personnes susmentionnées durant toute la période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés, **confirme** l'attribution des indemnités à verser au secrétaire et au trésorier de la Commune sur la base des dispositions réglementaires en vigueur pour l'année 2023 et pour la période 2024/2033.

Refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés, **décide** de refacturer, pour le restant de la durée de location, soit jusqu'en 2033 inclus, le coût des frais de gestion estimé annuellement à 318 € (logiciel inclus) via la Trésorerie de Guebwiller, pour le déduire du montant du produit encaissé.

Paniers garnis pour les grands anniversaires

Traditionnellement, la Commune de Schweighouse offre, pour chaque grand anniversaire, un panier garni amené au domicile par la municipalité. Cette attention particulière est destinée aux aînés du village répondant aux conditions suivantes :

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



- Un panier « anniversaire » d'une valeur de 60 € pour les grands anniversaires à partir de 80 ans puis tous les 5 ans ;
- Un panier « anniversaire de mariage » d'une valeur de 60 € à partir de 50 ans (noces d'or), de 60 ans (noces de Diamant), 65 ans (noces de Palissandre), 70 ans (noces de Platine), 75 ans (noces d'Albâtre) et 80 ans (noces de Chêne).

M. le Maire propose de maintenir cette tradition en continuant d'offrir des paniers garnis à l'occasion des anniversaires susmentionnés pour cette année et pour les années suivantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés, **décide** de continuer d'offrir un panier garni d'une valeur de 60 € aux personnes et aux conditions citées ci-dessus.

Régie de recettes : tarifs pour la location de chapiteaux et de garnitures

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour l'année 2023 comme suit :

	Association	Particuliers louant la salle des fêtes (externe)	Schweighousien(ne)s
1 Chapiteau 5m X 12m avec 13 Garnitures	GRATUIT	300.00 €	100.00 €
2 Chapiteaux avec 26 Garnitures	GRATUIT	600.00 €	200.00 €
1 ou 2 Stands 3 x 3 m	GRATUIT	60.00 €	30.00 €
Garnitures (1 table et 2 bancs)	GRATUIT	3.00 € / pièce	1.50 € / pièce

Une caution de 500 € sera demandée pour la location des chapiteaux. Le chèque de caution sera rendu dès réception et si aucune dégradation de l'équipement n'a été constatée. Dans le cas contraire, il sera encaissé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable.

Approbation du Plan De Gestion Différenciée des espaces verts

Considérant les préoccupations liées à l'environnement, et notamment le développement durable du territoire ;

Considérant l'importance des superficies d'espaces verts à entretenir sur l'ensemble du territoire communal ;

Considérant que la gestion différenciée est un outil pour

répondre à ces enjeux grâce à un entretien adapté aux particularités de chaque site, la Commune de Schweighouse-Thann s'est engagée en 2022 dans la réalisation d'un plan de gestion différenciée en partenariat avec le SM4 (Syndicat Mixte pour le traitement des déchets ménagers du secteur 4). Le Plan de gestion différenciée réalisé comprend :

- Une cartographie des types d'espaces verts communaux,
- L'inventaire des surfaces à entretenir et des objectifs de gestion
- Un cahier des charges permettant l'application des catégories :

Catégorie 1 -- espaces horticoles : l'entretien y est intensif. Il concerne principalement les espaces verts situés dans les lieux symboliques ou les lieux les plus fréquentés.

Catégorie 2 -- espaces jardinés (associant usage et esthétique) : l'entretien vise à garantir la fonctionnalité des lieux. On y trouve les espaces verts traditionnels situés dans des lieux de passages réguliers.

Catégorie 3 -- espaces rustiques : l'entretien est extensif.

Catégorie 4 -- espaces naturels : l'entretien se résume au maintien de l'ouverture. Il s'agit des espaces naturels, à fort potentiel « biodiversité », protégés ou non.

Catégorie 5 - cimetière : l'entretien se résume au maintien de la propreté dans ce lieu de recueillement en désherbant manuellement les allées.

Afin de pérenniser la démarche, des propositions d'amélioration de conception sont évoquées pour faciliter l'entretien : l'objectif est de concilier urbanisme et gestion différenciée, permettant de concilier le zéro phyto et le temps de main d'œuvre.

Des idées de communication envers le public sont également données.

Monsieur le Maire précise que le plan de gestion différenciée est un document qui formalise la démarche de développement durable sur le terrain et qu'en aucun cas, il n'est figé. Il sera périodiquement réévalué et pourra être modifié en fonction des retours d'expérience.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés, **adopte** le plan de gestion différenciée de la Commune de Schweighouse-Thann tel que présenté.

Reconduction des Horaires de classe au sein du R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de la Petite Doller -- 2023-2026

Suite à l'ouverture de la 14^{ème} classe au sein du RPI de la Petite Doller et le déménagement de l'unique classe de maternelle située à Aspach-le-Haut vers Michelbach, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés, **décide** de reconduire les horaires de classes du R.P.I. de la Petite Doller pour la période 2023-2026, comme suit :

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



- Ecoles Maternelles, le lundi, mardi, jeudi et vendredi

	ASPACH-LE-BAS	MICHELBAACH	SCHWEIGHOUSE
MATIN	8h15 – 11h45	8h30 – 11h55	8h10 – 11h40
APRES-MIDI	13h40 – 16h10	13h50 – 16h25	13h35 – 16h05

- Ecoles Elémentaires, le lundi, mardi, jeudi et vendredi

	ASPACH-LE-BAS	MICHELBAACH	SCHWEIGHOUSE
MATIN	8h20 – 11h50	8h30 – 11h55	8h10 – 11h40
APRES-MIDI	13h45 – 16h15	13h50 – 16h25	13h35 – 16h05

Contribution au Service Incendie et Secours (SIS)

Au vu des fortes augmentations constatées chaque année, la CCTC prendra en charge, à hauteur de 40%, les contributions des communes dotées d'un CPI et de 30% pour toutes les autres. L'ensemble des augmentations à venir sera également pris en charge pour que les communes aient une charge fixe annuelle.

Commission sur l'histoire des Malgré-Nous

La commission travaillant sur l'histoire des Malgré-Nous avance avec des visites aux familles en lien avec cette histoire. Des échanges sur la mise en place d'une revue sur ces incorporés de force ont eu lieu et une réflexion sur la mise en place d'une plaque commémorative est menée.

Stationnement des poids lourds

Suite à un signalement concernant le stationnement d'un camion de plus de 3.5 tonnes dans la rue de la Baronne d'Oberkirch, M. le Maire propose de prendre un arrêté municipal interdisant le stationnement des poids lourds sur la commune sauf autorisation exceptionnelle. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Projet de chaufferie Biomasse

Restitution de l'étude suite au retour positif de certains riverains concernant leur intérêt au raccordement du futur réseau de chaleur. Un chiffrage précis de leur éventuel raccordement a été établi par le BET West. Suite à ce chiffrage, ils devront se prononcer définitivement afin de permettre la poursuite du projet et son dimensionnement.

Conseil de Fabrique

Le Conseil de Fabrique affiche un résultat négatif de 889.88 € pour l'année 2022. Ce bilan est dû essentiellement à l'augmentation des prix de l'énergie.

Plusieurs projets sont envisagés pour l'année 2023 : rénovation de la porte de la sacristie, rénovation de l'ancienne horloge et son mécanisme (située dans le clocher de l'église). Ce patrimoine mérite d'être mis en valeur au sein de l'église.

Les membres du Conseil de Fabrique souhaiteraient que la commune prenne en charge financièrement le changement de la porte de la sacristie.

Les membres du Conseil Municipal proposent une réflexion

sur la prise en charge de ce projet qui n'était pas prévue au budget.

Commission Parrainage

A l'occasion du 35^{ème} anniversaire de jumelage entre Brignais et Hirschberg et du 30^{ème} anniversaire entre Niederau et Hirschberg, les associations et habitants de Schweighouse sont cordialement invités à Hirschberg pour participer à un week-end festif qui aura lieu du 23 au 25 juin 2023.

Cette rencontre sera l'occasion de présenter les associations du village et d'échanger avec nos amis des communes jumelées.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

Programme des travaux d'exploitation et d'actions 2023 - approbation de l'état d'assiette 2024.

En 2023, l'état prévisionnel des coupes martelées par l'ONF est le suivant :

PARCELLES	BOIS D'ŒUVRE	BOIS D'INDUSTRIE / BOIS DE CHAUFFAGE		VOLUME non façonné (en m³)	VOLUME TOTAL (en m³)
	Feuillus (en m³)	Bois d'Industrie Feuillus (en m³)	Chauffage (en m³)		
10	158	106	3	112	380
3	33	30		23	86
4	106	90		72	268
9	149	92		93	334
CHABLIS	50	50			100

Un volume important d'arbres dépérissants a été coupé en 2020 et 2021 pour des raisons sanitaires. Pour rééquilibrer le prélèvement annuel, le Conseil Municipal du 15 septembre 2022 a décidé de surseoir la totalité du programme des travaux d'exploitation de 2022.

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Forêt du 25 avril 2023, propose :

- De réaliser l'exploitation de la parcelle 9; la parcelle 10 est reportée sur l'exercice 2024 - les parcelles 3 et 4 sont différées au prochain passage selon le plan d'aménagement.
- De prioriser sur l'exercice 2023 la récolte des bois dépérissants et la mise en sécurité des routes forestières selon l'évolution de la situation.

Le programme d'exploitation 2023 se résume comme suit :

- 150M³ de bois d'œuvre et 50M³ de chablis (sous réserve),
- 140M³ de BIL et 90M³ de branchages destinés aux particuliers,
- 4 stères de bois de service ONF.

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



RECETTES BRUTES :	23 600 €
DEPENSES :	12 560 €
Frais d'exploitation :	9 900 €
Honoraires :	1 500 €
Divers transport, sécurisation :	1 160 €
RECETTES NETTES :	11 040 €

En ce qui concerne le **programme d'actions**, les travaux sylvicoles proposés par l'ONF sont :

- l'entretien de limites pour 1 130 € HT,
- le dégagement des régénérations parcelle 3 et l'entretien des cloisonnements d'exploitation parcelles 1 et 3 pour 2 500 €,
- l'entretien des accotements pour 800 €,
- la matérialisation de 400 stères de lots de bois de chauffage pour 800 €.

Le Conseil Municipal propose de retenir le programme d'actions suivant :

- les travaux de dégagement des régénérations parcelle 3 et l'entretien des cloisonnements parcelles 1 et 3 pour 2 500 € HT,
- la matérialisation des lots de bois de chauffage pour 800 € HT.

L'entretien des limites sera réalisé comme les années précédentes lors de la journée citoyenne ou par les membres de la commission forêt, et les accotements par la régie communale.

Approbation de l'état d'assiette 2024

L'état d'assiette des coupes à marteler proposé par l'ONF en fonction du plan d'aménagement est le suivant :

Numéro des parcelles	Surface
3 j (parcelle en jeunesse)	11,30 ha
6 r	6,50 ha
8 a	5,65 ha
12 j (parcelle en jeunesse)	9,66 ha

Le Conseil Municipal propose de supprimer les parcelles 6 r et 8 a (conséquence de chablis et de dépérissement) et de valider le martelage des parcelles 3 j et 12 j.

Au vu des 2 parcelles de jeunesse prévues en 2024, le Conseil Municipal demande à l'ONF d'inscrire la parcelle

10, initialement prévue en exploitation en 2023, à l'état de prévision des coupes 2024.

Le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité** des membres présents, de **retenir** les programmes des travaux d'exploitation et d'actions 2023 comme présentés ci-dessus.

Dissolution du Corps des Sapeurs-Pompiers

Après avoir examiné toutes les solutions alternatives pouvant être mise en œuvre, vu l'avis favorable du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires du 1^{er} février 2023 sur le regroupement des CPI d'Aspach-le-Bas et Schweighouse-Thann, et considérant que le projet de regroupement des effectifs du CPI d'Aspach-le-Bas et du CPI de Schweighouse-Thann, formulé à travers une convention, permettra d'assurer la sécurité des biens et personnes des deux collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés, décide de **solliciter** auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin la dissolution du Corps des Sapeurs-Pompiers de Schweighouse-Thann et d'**autoriser** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette dissolution.

Regroupement des CPI (Centres de Première Intervention) - Signature d'une convention

Les communes d'Aspach-le-Bas et de Schweighouse-Thann ont arrêté un projet commun de regroupement de leurs corps respectifs de sapeurs-pompiers. Cette volonté de regroupement s'explique de façon suivante :

Les communes d'Aspach-le-Bas (1328 habitants) et de Schweighouse-Thann (774 habitants) sont mitoyennes. Afin d'assurer aux populations des deux communes des secours de proximité plus efficaces et pour assurer la pérennité opérationnelle d'un Centre de Première Intervention (CPI) défendant les communes d'Aspach-le-Bas et de Schweighouse-Thann, il paraît opportun de mettre en commun

les moyens humains et matériels des deux corps communaux et de les regrouper sur le CPI de la commune d'Aspach-le-Bas.

En occasionnant une augmentation de son activité opérationnelle, le regroupement doit permettre d'améliorer, d'une part, la formation et les compétences de l'ensemble de l'effectif du CPI et d'autre part, son attractivité et susciter ainsi de nouveaux engagements de sapeurs-pompiers volontaires.

Dès lors, les deux municipalités se sont concertées afin d'arrêter les principes d'une coopération entre les deux collectivités. Les modalités retenues feront l'objet d'une convention, dont le projet est annexé à la présente.

Le Conseil Municipal d'Aspach-le-Bas approuvera cette mutualisation lors de sa délibération du 20 juin 2023.

M. le Maire précise que cette fusion de corps permettrait de pérenniser la présence des secours de proximité sur le territoire des Communes d'Aspach-le-Bas et de Schweighouse-Thann, dans des conditions financières identiques à celles actuelles. C'est pour cela qu'il propose au Conseil Municipal d'approuver les modalités de cette convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents, **approuve** la proposition de M. le Maire, **approuve** le principe d'une fusion entre les deux CPI d'Aspach-le-Bas et de Schweighouse-Thann, **approuve** les modalités prévues dans la convention de regroupement des CPI et **approuve** la mise en place d'une commission de suivi du regroupement composée de MM. Maurice LEMBLE, Maire d'Aspach-le-Bas, Bruno LEHMANN, Maire de Schweighouse-Thann, deux membres de chaque Conseil Municipal ainsi que le chef de corps du CPI et ses deux adjoints.

Admission en non-valeur

Vu les états présentés par le comptable et les justifications des poursuites engagées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



décide l'admission en non-valeur des cotes devenues irrécouvrables pour un montant de **2.00 €**.

Mise en place et désignation du référent déontologue pour les élus

À la suite du déploiement du dispositif du référent déontologue pour les agents en 2016, le législateur a décidé d'instaurer un dispositif similaire pour les élus.

Ce référent déontologue pourra conseiller tout élu local sur les questions suivantes :

- L'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité.
- La primauté du seul intérêt général dans l'exercice de son mandat (excluant donc un intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier).
- La prévention de tout conflit d'intérêts.
- L'utilisation strictement limitée des ressources et moyens mis à sa disposition à l'exercice de son mandat.
- La prévention de la prise de mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- La participation assidue aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Les questions liées à sa responsabilité devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le demandeur présente sa question par courriel et se voit proposer en retour une réponse sous forme d'avis, publié ensuite sur le site internet du référent déontologue de façon anonymisée.

Un arrêté du 6 décembre 2022 fixe les tarifs réglementaires à 300 euros pour le président du collège lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège et à 200 euros maximum pour la participation effective à une séance du collège d'une

demi-journée. Ces tarifs sont englobés dans les frais de gestion de service fixés par le Centre de gestion selon les modalités suivantes, en application de sa délibération du 21 mars 2023 :

- Coût / jour 800 euros
- Coût / 1 demi-journée 400 euros
- Coût horaire 125 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés, décide de **désigner** le collège des référents déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus, **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents et conventions y afférant ainsi que les avenants de mise à jour qui pourraient être proposés ultérieurement, **d'approuver** les tarifs de saisine du référent déontologue des élus et **d'adopter** la charte d'engagement déontologique et éthique des élus figurant en annexe de la présente délibération et de la convention d'adhésion signée avec le Centre de gestion.

Commission sur l'histoire des Malgré-Nous

Les actions possibles : mise en place d'une revue sur ces incorporés de force, mise en place d'une plaque commémorative, création d'un sentier des « Malgré-Nous », organisation d'une conférence historique.

Proposition de la Commission : dénomination du passage longeant le cimetière « Passage des Malgré-Nous ».

Un budget de 5000€ est demandé à la Commune pour réaliser ces projets en 2024. Une demande de subvention pourra être déposée auprès de l'ONaCVG (Office National des Combattants et des Victimes de Guerre).

Commission Travaux

Ecole : Présentation d'un devis de la société WEHR pour la mise en place de volets roulants aux fenêtres de la classe de maternelle pour un montant de 4 315.52 € TTC. La commission ne donne pas suite car des nouveaux stores vont être installés pendant les congés d'été.

Mairie : Présentation du devis de la société TTC pour un montant de 455 € TTC concernant le remplacement du compteur de calories défectueux de la BCD dans la chaufferie. La commission valide ce devis. Ce montant se rajoute au 1 428.60 € TTC des deux autres compteurs hors service - Présentation du devis de la société MJ Sécurité d'un montant de 887.22€ TTC concernant le changement de blocs secours à la mairie et au Dorfhisla et le changement du coffret DAE à la salle des fêtes. La commission valide ce devis.

Appartement mairie : Un problème de lavabo sera soumis à l'entreprise Vonthron.

Parcours sportifs : Présentation d'un devis de la société Aveline d'un montant 340.80 € TTC pour la commande de 3 panneaux d'interdiction de circulation des équidés et des engins à moteur et règlementant l'accès des canidés. La commission valide ce devis.

Club house : Dans le cadre d'une éventuelle location du club house, des devis avaient été réalisés pour la réfection de la toiture. La Commune est dans l'attente de la réponse du futur locataire concernant le montant du loyer avant d'entreprendre d'éventuels travaux.

Salle des fêtes : Présentation du devis de la société Algaflex d'un montant de 4 400 € TTC pour la remise en état des cloisons amovibles. La commission valide ce devis - Un problème de câblage des lampes extérieures installées par l'entreprise Start Elec à la salle des fêtes a été constaté.

Atelier communal : Projet d'achat d'un palan électrique.

Eclairage public : Certains lampadaires sont allumés alors qu'il fait encore jour. Faire intervenir les services concernés de la CCTC.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

Modification des statuts de la Communauté de Communes de Thann-Cernay

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Une procédure de modification des statuts de la Communauté de Communes de Thann-Cernay doit être engagée afin d'intégrer la compétence « Contribution au financement du SDIS » et répondre à la loi « Engagement et proximité ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés **approuve** les statuts de la CCTC tels qu'annexés à la présente délibération.

Création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe

Il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie relevant du grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), compte tenu de l'obtention de l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe de la secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide qu'à compter du 12/09/2023, un emploi permanent de secrétaire de mairie relevant de ce grade à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures est créé. L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel et au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi.

Modification de l'état du personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés, **approuve** le tableau des effectifs de la collectivité (ou de l'établissement) à compter du 12/09/2023 comme suit :

Filière	Cadres d'emplois	Cat.	Nombre d'emploi pourvu / Nombre d'emploi ouvert	Quotité (Heure)	Date délibération portant création
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Administrative	Adjoint administratif	C	1/2	35	13/12/2018 08/12/2021
Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1/1	35	12/09/2023
Administrative	Rédacteur	B	0/1	35	01/11/2017
FILIERE TECHNIQUE					
Technique	Adjoint technique	C	1/1	35	01/04/2018
Technique	Agent de maîtrise	C	0/1	35	16/07/2018

Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente et **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Association de Gestion de la Salle des Fêtes - Acceptation de Don

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association de Gestion de la Salle des Fêtes (AGS) de la commune souhaite faire un don non affecté à la commune d'un montant de 2 900 €. Mme Fabienne FUCHS vice-présidente et M. Yannick ZIEGLER assesseur quittent la salle au moment du vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 12 voix pour, accepte le don non affecté de 2 900 € et informe que ce don sera encaissé à l'article 756 (Libéralités reçues).

Cadeaux fêtes de fin d'année

Traditionnellement, la Commune de Schweighouse offre un certain nombre d'animations et d'attentions particulières destinées aux habitants du village pour les fêtes de fin d'année, notamment :

- Des gourmandises à l'occasion de la fête de la St Nicolas (Manalas, clémentines, chocolat chaud et bonbons) ;
- Un livre pour les enfants de 0 à 5 ans ;
- Une sortie ou un spectacle pour les enfants de 6 à 14 ans ;
- Un repas de Noël avec animations ou spectacle à toutes les personnes de 66 ans et plus ;
- Un coffret gourmand pour les aînés ne pouvant pas se rendre au repas de Noël organisée par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents approuve les actions citées ci-dessus, **dit** que la présente délibération est valable cette année et les années suivantes si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée et **dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Chasse Communale : constitution de la Commission de Location (dévolution) de la Chasse

La commission de location est un groupe de travail chargé de la mise en œuvre des séances d'adjudication publique et d'ouverture des plis dans le cadre d'une location par la voie de l'appel d'offres. Elle est présidée par le Maire, et comprend 2 conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal. Le receveur assiste à titre consultatif aux opérations de location.

Les attributions de la commission de location sont notamment :

Dans le cas d'une adjudication publique : le rappel avant l'adjudication de la liste des candidats admis à participer aux enchères, du nombre et de la superficie des lots, des mises à prix ainsi que des conditions particulières susceptibles d'exister pour certains lots et la proposition d'attribution des lots adjugés par procès-verbal.

Dans le cas d'un appel d'offres : l'ouverture des plis des candidats

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



retenus dans le cas d'une location par la voix de l'appel d'offres et la proposition d'attribution des lots lorsque l'appel d'offres a été déclaré fructueux.

L'attribution définitive du ou des lots est prononcée par délibération du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide **de constituer** la commission de location de la chasse et **de désigner** M. le Maire Bruno LEHMANN, Président de la commission de location et MM. les Conseillers Sébastien KRUGLER et Emmanuel HIRTH, en qualité de représentants de la commune.

Discussion sur les baux de chasse 2024-2033

M. le Maire rappelle que la commune compte :

- deux lots de chasse :
 - lot 1 de 588ha 35a 91ca loué à l'association de chasse ADONIS pour un montant annuel de 10 500 €,
 - lot 2 de 312ha 04a 92ca loué à l'association de chasse ADONIS pour un montant annuel de 3 000 €.
- deux réserves de chasse :
 - Réserve de M. STRICH André pour une surface de 36ha 42a 30ca,
 - Réserve de la CeA pour une surface de 26ha 12a 30ca.

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre du renouvellement des baux de chasse 2024-2033, une demande de réserve hors délai a été faite par l'Abbaye Notre-Dame d'Oelenberg comprenant les parcelles 61, 131, 132 et 135 de la section 49 qui se situent dans le lot 1 d'une surface de 9ha 38a 88ca.

La date limite pour faire valoir son droit de réserve était le 31 mars 2023 (10 jours après la publication de la délibération du maintien de la répartition du produit de la chasse aux locataires).

Cependant, ladite délibération ayant été prise tôt, et afin de maintenir de

bonnes relations avec l'Abbaye Notre-Dame d'Oelenberg, M. le Maire propose aux membres du Conseil de prendre en compte cette demande de réserve tardive.

M. le Maire informe qu'il a rencontré plusieurs partenaires potentiels à la reprise des lots 1 et 2 durant l'été. L'association Adonis, locataire actuel, est en réflexion sur la reprise des lots susmentionnés. Les montants de location ne sont pas encore clairement établis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de l'Abbaye de l'Oelenberg.

Il est également demandé au futur locataire de préciser la date et le lieu des battues. Une clause le spécifiera dans les prochains baux de chasse.

Antargaz

Echanges sur la possibilité de saisine de l'Autorité de la concurrence afin d'ouvrir le marché de la fourniture de gaz à d'autres prestataires. Cette instance a déjà condamné plusieurs sociétés qui abusaient de leur monopole.

Partenariat Brignais / Hirschberg / Niederau

Les 24 et 25.06.2023 a eu lieu un week-end festif à Hirschberg à l'occasion du 35^{ème} anniversaire de jumelage avec Brignais et Schweighouse et 30^{ème} anniversaire de jumelage avec Niederau.

Tous les Schweighousiens étaient invités mais seule une dizaine de personnes a pu s'y rendre.

Une réflexion sera à mener afin de redynamiser les échanges avec les communes jumelées. En effet, les comités de jumelage étant vieillissants, il convient de trouver des solutions pour ne pas perdre le lien qui unit ces communes. Impliquer les enfants, les collégiens, les lycéens sera une piste de réflexion à suivre pour faciliter les échanges de correspondants et stages divers.

Bail de la Salle des Fêtes

Le 07/09/2023 a eu lieu une réunion

entre la Commune et l'AGS concernant le bail. Après lecture du bail, M. le Maire soulève deux points non respectés :

- L'entretien des abords par l'AGS.
- La gratuité de la location pour la commune.

L'entretien des abords de la salle sur la parcelle :

L'AGS convient qu'elle ne respecte pas le bail, confirme qu'elle n'a jamais entretenu les espaces verts autour de la salle et souhaite que cela soit pris en charge par la Commune. M. le Maire propose que la commune se charge du nettoyage du terrain de tennis et de la cabane des jeunes mais que l'entretien des espaces verts soit réalisé par l'association conformément au bail. La création d'une convention a été évoqué pour le prêt du matériel communal à l'AGS pour l'entretien des espaces verts.

Un avenant au bail sera proposé afin de fixer les limites exactes des espaces à entretenir par l'AGS.

Mme la Conseillère Fabienne FUCHS souhaite l'avis du Conseil concernant l'entretien de ces espaces verts.

Des échanges, il en ressort que :

- L'AGS est invitée à respecter le bail signé.
- l'entretien annuel de la butte derrière la salle des fêtes lors de la journée citoyenne est insuffisant et qu'une réflexion doit être menée sur son réaménagement. Elle pourrait être minéralisée pour réduire l'entretien ou l'AGS pourrait faire appel à un prestataire paysagiste à la fois pour la butte et les espaces verts.

La gratuité de la location pour la commune :

La Commune verse chaque année 760€ de location. La Présidente de l'AGS informe que cette somme est versée comme une subvention particulière pour couvrir les frais de nettoyage des vitres par une entreprise spécialisée. Il en avait été convenu ainsi tacitement dès le départ.

Un avenant au bail sera proposé afin

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



de préciser les sommes versées par la Commune à l'AGS et leurs usages.

L'AGS indique que ces informations seront discutées au comité.

Projet biomasse

Seuls quatre particuliers ont donné une réponse positive au raccordement suite à la réunion publique du 19.04.2023, ce qui condamne l'option d'un réseau de chaleur pour les particuliers. Un courrier sera adressé aux 33 foyers concernés.

L'emplacement définitif de la chaudière fait encore l'objet de discussion.

Commission Travaux

Mairie : Présentation du devis de la société BS Toiture pour un montant de 23 400€ TTC concernant le remplacement de la toiture de l'appartement au 12 rue de Reiningue. Un deuxième devis a été demandé à l'entreprise Tschaeckert (pas de réponse à ce jour). La commission décide d'attendre et de faire un choix entre le chantier de la toiture du club house et celui de la toiture de l'appartement de la mairie.

Chapiteaux : Les bâches des chapiteaux présentent de petits trous. La mise en place de rustine semble nécessaire. M. Debenath, artisan tapissier et décorateur, effectuera un diagnostic.

Développement durable et Transition Energétique

Présentation du projet CAUE :

Ce projet présente une réorganisation de l'espace autour de la place Mairie-Ecole intégrant le projet de chaufferie biomasse. Les différentes variantes proposées ont été présentées. La version avec le positionnement de la chaufferie perpendiculaire à la route suscite le plus d'enthousiasme. Cependant des inconvénients subsistent (arrêt de bus mal positionné, places de parking peu pratiques aux abords de la chaufferie, remplissage du silo compliqué, positionnement d'un carport ou des chapiteaux à proximité d'une maison d'habitation). De plus se pose la question de la mise en place des chaudières dans la chaufferie enterrée (plateforme extérieure, réservation dans la dalle).

Projet biomasse :

- la localisation de la chaudière est encore en discussion et dépendra de l'opportunité d'une éventuelle vente d'une propriété voisine.
- Mme la Conseillère Claudia ROELLINGER s'interroge sur le coût du projet et propose de consacrer des investissements en voirie (Rue du Ballon). Monsieur le Maire rappelle que, d'une part d'importants investissements en voirie ont déjà été réalisés, que d'autre part les chaudières des bâtiments communaux sont très vieillissantes, doivent être changées et consomment une énergie coûteuse et non renouvelable et enfin, que les chaudières biomasse pourront être subventionnées.
- Mme la Conseillère Fabienne FUCHS s'interroge sur l'isolation préalable des bâtiments et le remplacement des chaudières fuel par d'autres énergies que la biomasse. Elle craint aussi pour la ressource en bois. L'étude préalable du bureau d'Etudes West montre que la forêt de Schweighouse a la capacité de fournir le bois pour le chauffage des bâtiments communaux, que le bois est une ressource économiquement intéressante pour ce projet, que le bois énergie préserve le climat, que la préservation de la forêt communale est une priorité.

Elle s'interroge également sur la non prise en compte du raccordement de l'église. Une option de l'étude l'envisageait mais la commission a constaté que cela nécessiterait de sur-dimensionner les chaudières pour répondre aux besoins de chaleur très important en un temps court, il s'en suivrait des surcoûts considérables.

M. le Maire souligne le fait que le projet de la chaufferie biomasse et d'aménagement du centre village est un projet d'ensemble qui sera phasé sur plusieurs années.

Aire de jeux

M. le Maire propose qu'une réflexion soit menée sur la création d'une aire

de jeux à côté de la cabane des jeunes (derrière la salle des fêtes).

> CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2023

Location de la chasse communale – Constitution et périmètre des lots de chasse pour la période 2024-2033

Conformément à l'article L429-2 du Code de l'environnement, « le droit de chasse sur les terres et sur les espaces couverts d'eau est administré par la commune, au nom et pour le compte des propriétaires ».

Les baux actuels des chasses communales expirant le 1^{er} février 2024, les chasses sont remises en location pour une nouvelle période de 9 ans, soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

La location a lieu conformément aux conditions du règlement dénommé « Cahier des charges type des chasses communales » ci-annexé. Pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, le Cahier des charges type des chasses communales du Haut-Rhin a été approuvé par arrêté préfectoral du 26 juin 2023. Ce règlement fixe notamment les règles de gestion technique de la chasse, le rôle, la composition et les modalités de fonctionnement de la Commission Consultative Communale de Chasse, ainsi que les modalités de révision des baux.

Il appartient au Conseil municipal, après avis simple de la Commission Communale Consultative de la Chasse, de décider de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse.

Il est ainsi proposé de soumettre à la location les lots suivants :

- **Lot n° 1 :** 588ha 35a 91ca, dont 209ha 09a 19ca en forêt soumise au régime forestier. Le lot de chasse n° 1 est délimité au nord par le ruisseau du « Baerenbach », le chemin rural « Aspacher Feld » et le CD 20, à l'ouest par la RN 83 et le ban de la commune d'Aspach-le-Bas, au sud par les limites avec les communes de Burnhaupt-le-Haut

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



et Burnhaupt-le-Bas.

- **Lot n° 2** : 312ha 4a 92ca, dont 4ha 27a 86ca en forêt soumise au régime forestier. Le lot de chasse n° 2 est délimité au nord par la limite du ban communal de Cernay et la chasse réservée de M. André STRICH, à l'est par le ban communal de Reiningue, à l'ouest par la RN 83 et la commune d'Aspach-le-Bas, au sud par le ruisseau du « Baerenbach », le chemin rural « Aspacher Feld » et le CD 20.

La Commission Communale Consultative de la Chasse a donné un avis favorable quant à la composition et à la délimitation des lots de chasse décrits ci-dessus en date du 05 octobre 2023.

Il est également rappelé que par délibération en date du 21 mars 2023 (publiée en date du 22 mars 2023), la commune avait décidé de renoncer au produit de la chasse. Dès lors, les propriétaires fonciers désireux de se réserver l'exercice du droit de chasse devaient en aviser le Maire par une déclaration écrite dans les 10 jours suivant la date de publication de cette décision.

Au vu de la prise prématurée (avant date de publication du cahier des charges) et donc de la fragilité de ladite délibération (puisque les propriétaires n'ont pas été consultés), un délai supplémentaire a été accordé aux réservataires.

Le propriétaire peut en effet se réserver l'exercice du droit de chasse sur les terrains d'une contenance de 25 hectares au moins d'un seul tenant, ainsi que sur les lacs et les étangs d'une superficie de 5 hectares au moins. Les chemins de fer, voies de circulation ou cours d'eau n'interrompent pas la continuité d'un fonds, sauf en cas d'aménagements empêchant le passage du grand gibier.

Les lots de chasse qui ont été réservés sont les suivants :

- **Lot n° 3** : Monsieur **André STRICH** domicilié 14 rue des Blés à PFASTATT (68120) a déclaré par courrier réceptionné en date du

03 mars 2023 qu'il souhaitait se réserver le droit de chasse sur une surface de 42ha 86a 25ca, dont 41ha 41a 58ca boisés, lui appartenant. Ce lot comprend une enclave de 6 ha 43a 95ca de bois.

- **Lot n° 4** : La **Collectivité Européenne d'Alsace** ayant son siège Place du Quartier Blanc à STRASBOURG (67000) a déclaré par courrier réceptionné en date du 24 juillet 2023 qu'elle souhaitait se réserver le droit de chasse sur une surface de 26ha 12a 30ca, dont 1ha 40a 10ca boisés, lui appartenant. L'acceptation de la demande de réserve de la CeA ne peut être validée à ce jour. Conformément à l'article L429-4 du code de l'environnement stipulé dans le cahier des charges, le propriétaire ne peut se réserver l'exercice du droit de chasse que sur les terrains d'une contenance de 25 hectares au moins d'un seul tenant [...]. Or, les parcelles 50/03 (7ha 29a 2ca), 50/47 (13ha 88a 8ca), 50/04 (1ha 61a 4ca), 50/05 (1ha 92a 8ca) d'une surface totale de 24ha 72a 2ca ne sont pas contigües aux parcelles 49/33 (76a 1ca) et ZE/12 (64a) d'une surface totale de 1ha 40ca 1ca.

De plus, les parcelles 50/03 (7ha 29a 2ca) et 50/47 (13ha 88a 8ca) sont séparées par la parcelle 50/50 (34a 40ca) appartenant à l'association Foncière de Schweighouse-Thann.

La CeA ayant obtenu leur réserve de chasse durant la période des baux de chasse 2014-2023, M. le Maire propose de maintenir aux réservataires le droit de chasse sur les parcelles concernées, le temps d'effectuer les démarches nécessaires à leur éventuelle réintégration dans le lot 1.

Au vu de cet exposé, l'acceptation de cette demande de réserve par la CeA est remise en question. Il conviendra d'en informer ces derniers et, le cas échéant, d'intégrer ces 26ha 12a dans le lot 1.

- **Lot n° 5** : L'**Abbaye Notre-Dame d'Oelenberg** ayant son siège à REININGUE (68950) a déclaré par courrier réceptionné en date du 04 septembre 2023 qu'elle souhaitait se réserver le droit de chasse sur une surface de 9ha 38a 88ca, dont 8ha 98a 28ca boisés, lui appartenant.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents **décide** de constituer les lots de chasse suivants sur le ban communal de Schweighouse-Thann pour la période allant du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 :

- **Lot n° 1** : 588ha 35a 91ca ;
- **Lot n° 2** : 312ha 4a 92ca ;

dit que les parcelles réservées par la CeA ne répondent pas à la réglementation stipulée dans le cahier des charges pour la période des baux de chasse 2024-2033 comme susmentionnée et **autorise** M. le Maire ou son représentant d'entreprendre les démarches nécessaires concernant la demande de réserve de la CeA et le cas échéant d'intégrer ces 26 ha 12 a dans le lot 1.

Location de la chasse communale - Mode de location des baux de chasse et fixation du prix des lots

Il appartient au Conseil municipal, après avis simple de la Commission Communale Consultative de la Chasse, de décider du mode de location des baux de chasse.

Le locataire des baux de chasse en cours est le suivant :

- **Lot n° 1** : L'**Association de Chasse ADONIS** ayant son siège 6 rue Niepce Daguerre à WITTELSHEIM (68310), en place depuis le 2 février 2015 ;
- **Lot n° 2** : L'**Association de Chasse ADONIS** ayant son siège 6 rue Niepce Daguerre à WITTELSHEIM (68310), en place depuis le 2 février 2015.

Le locataire du lot 1 et 2 a fait parvenir à la Commune sa demande de renouvellement de bail en gré à gré

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



et, le cas échéant, fait valoir son droit de priorité.

Pour pouvoir bénéficier d'un droit de priorité, le locataire sortant doit être en place depuis 3 ans au moins au terme du bail en cours, soit au 1^{er} février 2024. Le locataire en place remplit donc cette condition.

A ce jour, la Commune a d'ores et déjà pris contact avec le locataire sortant afin de connaître sa position pour la prochaine période, et les propositions suivantes ont été formulées :

Lot 1 : convention gré à gré - loyer annuel 7 000 €.

Lot 2 : convention gré à gré - loyer annuel 2 000 €.

Le Maire propose de donner la priorité au locataire sortant, et par conséquent, d'établir avec lui une convention de gré à gré, sous couvert de l'obtention de leurs agréments par la commission 4C.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents **approuve** le choix du mode de location par convention en gré à gré, **fixe** les montants des loyers à 7 000 € pour le lot 1 et 2 000 € pour le lot 2 et **précise** toutefois qu'en cas de refus de l'un des locataires sortant de reconduire son bail par cette procédure, il y aura lieu de procéder à une adjudication publique.

Location de la chasse communale – Détermination des clauses particulières applicables aux baux de locations

Il appartient au Conseil municipal, après avis simple de la Commission Communale Consultative de la Chasse, de déterminer les clauses applicables aux baux de location.

Clauses techniques particulières

1. **Agrainage** : l'agrainage s'appliquera dans le respect du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

2. **Sécurité** : le calendrier des battues devra être communiqué à la commune, à l'Office National des Forêts (ONF) et Office Française de la Biodiversité (OFB) pour le 1^{er}

septembre de chaque année. En cas de modification du calendrier, ils devront être informés au plus tard une semaine à l'avance.

3. **Prescriptions relatives à l'accueil du public** : des manifestations pédestres, sportives, festives pourront avoir lieu sur les lots, de même que les exercices militaires.

4. Amélioration des lots :

Infrastructures cynégétiques :

L'installation de miradors, pierres à sel, goudron de Norvège, souilles, agrainoirs est soumise à l'autorisation écrite du propriétaire. Les équipements non fonctionnels devront être démontés.

Chalet de chasse : il existe un chalet de chasse dans le lot 2.

5. **Circulation des chasseurs** : le document d'agrément délivré par la commune devra être apposé sur les véhicules lors de leur présence sur les lots. Lors des jours de battue déclarés, l'ensemble des véhicules nécessaires à l'organisation de l'action de chasse pourront circuler sur les lots.

6. **PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)** : la forêt bénéficie de l'éco certification PEFC. A ce titre, l'équilibre forêt/gibier doit être assuré. L'utilisation de produits agro-pharmaceutiques, attractifs chimiques du gibier, phytocides et autres désherbants (notamment pour l'entretien de clôtures électriques) est interdite en forêt bénéficiant du régime forestier. Pour l'entretien des aménagements cynégétiques, seuls sont autorisés : le fumier organique, les amendements calco-magnésiens et les scories potassiques.

Clauses financières particulières

- Il ne sera pas mis à la charge du locataire les frais d'enrillagement ou de protection individuelle des plantations.
- Il ne sera pas mis à la charge du locataire les frais de création et d'entretien d'aménagement cynégétique.

Renseignements divers

- Il existe un plan d'aménagement foncier pour les forêts soumises couvrant la période 2014 à 2033.
- Il existe un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 04/07/2017 et modifié le 12/12/2019.
- Il existe un parcours sportif sur le lot 1 qui nécessite une vigilance particulière.
- L'acceptation de demande de réserve de la CeA ne peut être validée à ce jour. Il conviendra de l'en informer et, le cas échéant, d'intégrer ces 26 ha 12 a dans le lot 1.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents, **d'approuver** les clauses particulières du cahier des charges telles que définies ci-dessus.

Club House

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition gracieusement le local du Club House à M. Benoît SCHAFFNER. Il n'y aura pas de travaux effectués par la Commune. L'occupant entretiendra le bâtiment à ses frais.

Une convention sera établie et devra être renouvelée tous les ans sur décision de Conseil Municipal.

Les élus émettent un avis favorable.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023

Location de la chasse communale – Renouvellement des baux pour la période 2024-2033 – Convention gré à gré

Conformément à l'article 7.1 du cahier des charges type des chasses communales, après avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse en date du 05 octobre 2023 quant au mode de location des baux de chasse, la commune a transmis aux locataires en place bénéficiant du droit de priorité un dossier comportant :

- La proposition de convention ;
- Le Cahier des charges type des chasses communales ;

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



- La précision des limites du lot et sa contenance conformément à l'article 4 du Cahier des charges type des chasses communales ;
- Les éléments des points a) à h) de l'article 8.1.1 du Cahier des charges type des chasses communales.

Le locataire des lots n°1 et n°2, a fait parvenir à la Commune sa décision d'accepter la conclusion des conventions proposées ainsi que leurs dossiers de candidature dans les 10 jours suivant la réception du dossier transmis par la commune.

La Commission Communale Consultative de la Chasse a donné un avis favorable quant aux candidatures déposées par les locataires en place bénéficiant du droit de priorité en date du 19 octobre 2023.

Dès lors, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents ;

- **Lot de chasse n° 1** : d'**approuver** le renouvellement du bail par convention de gré à gré au profit de l'**Association de chasse ADONIS** ayant son siège 6 rue Niepce Daguerre à WITTELSHEIM (68310) pour la période allant du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, de **fixer** le montant annuel du loyer à 7 000 euros (sept mille euros) hors taxes et charges et **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer la convention de gré à gré, et ce, au plus tard le 1^{er} novembre 2023, délai de rigueur.
- **Lot de chasse n° 2** : d'**approuver** le renouvellement du bail par convention de gré à gré au profit de l'**Association de chasse ADONIS** ayant son siège 6 rue Niepce Daguerre à WITTELSHEIM (68310) pour la période allant du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, de **fixer** le montant annuel du loyer à 2 000 euros (deux mille euros) hors taxes et charges et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention de gré à gré, et ce, au plus tard le 1^{er} novembre 2023, délai de rigueur.

Adhésion de La Communauté de Communes de Sélestat et des com-

munes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim à Territoire d'Energie Alsace (TEA)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim et **demande** à Madame la Préfète du Bas-Rhin et Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant le périmètre de TEA.

Approbation de l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert, à la Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC), de la compétence « Contribution au financement du SDIS ».

Depuis 2019, la contribution des communes au SDIS ne fait que progresser suite à une révision des modalités de calcul des contributions. Plusieurs communes ont ainsi saisi le SDIS pour revoir les critères établis mais n'ont pas obtenu de réponse favorable de sa part.

Il a alors été évoqué, au titre de la solidarité intercommunale, un transfert de la compétence à la CCTC. Ses statuts ont ainsi été modifiés, par une délibération du 24 juin 2023, afin que celle-ci puisse prendre en charge une part de la contribution des communes au SDIS.

Dans la procédure de transfert de compétence, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être organisée afin d'évaluer le montant des charges à transférer à la Communauté de communes. Elle s'est réunie le 27 septembre dernier, sous la présidence de Marc ROGER, Vice-Président de la Communauté de communes.

La Commission a pris connaissance d'un Rapport contenant les éléments chiffrés concernant l'évaluation des

charges à transférer à la Communauté de communes, en l'espèce la somme des contributions communales au SDIS. Il été décidé de retenir l'année 2022 comme année de référence. Le montant des contributions communales au SDIS s'est ainsi élevé à 846 633.18€ dont 4 701.85€ pour la commune de Schweighouse-Thann.

Au terme de la phase de délibération des communes, ceci à la majorité qualifiée, le Conseil de Communauté arrêtera le montant de l'attribution de compensation (AC) définitive pour 2023. Cette délibération est, aujourd'hui, attendue pour le 28 octobre prochain.

Ce transfert de compétence représente un effort important de la Communauté de Communes en faveur de ses communes membres puisque les contributions du SDIS, qu'elle aura donc à sa charge propre dès cette année, sont anticipées en forte augmentation dans les années à venir.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés **approuve** l'évaluation des charges transférées, telle qu'elle ressort dans le Rapport de la CLETC annexé.

Demande de fonds de concours : réfection des peintures intérieures de la salle du Conseil Municipal

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50 % du montant net restant à charge. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents **d'approuver** l'opération de fonctionnement pour la réfection des peintures intérieures de la salle du conseil municipal, se présentant comme suit :

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Plan de financement prévisionnel : Investissement HT ou comptes 615221 / 615231	
a Coût total du projet	2 815.00€
b Subventions	0€
c = a-b RESTE A FINANCER	2 815.00€
Part financée par la commune	1 407.50€
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	1 407.50€

Demande de fonds de concours : Travaux en mairie (fourniture et pose de stores et réfection des chaises pour la salle du conseil municipal)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour la fourniture et pose de stores et la réfection des chaises pour la salle du conseil municipal, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement HT ou comptes 615221 / 615231	
a Coût total du projet	5 374.35€
b Subventions	0€
c = a-b RESTE A FINANCER	5 374.35€
Part financée par la commune	2 687.25€
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	2 687.25€

Commission sur l'histoire des Malgré-Nous

Rappel des actions possibles : mise en place d'une revue sur ces incorporés de force, mise en place d'une stèle commémorative en granit ou en bronze (dimension 30X80) à la sortie du village (côté Reiningue), création d'un sentier des « Malgré-Nous », création d'un parcours pédagogique pour les enfants.

Financement : demande possible de subvention auprès de la CeA, des associations du Souvenir Français et des Anciens Combattants.

La Commune donne un avis favorable à la mise en place d'une stèle à la sortie du village et souhaiterait également l'installation d'un affichage en mémoire de la Baronne d'Oberkirch.

Syndicat Scolaire de la Petite Doller

La fermeture d'une classe est prévue à la rentrée prochaine en raison de la diminution du nombre d'élèves sur le RPI. L'école maternelle d'Aspach-le-Bas doit être rénovée mais, au vu de la prochaine fermeture de classe, il n'y aura pas de travaux entrepris.

Association de Pêche de Schweighouse

Une réunion a eu lieu avec pour objectif de trouver une solution pour réduire la facture EDF. Afin d'y parvenir, l'association va acquérir deux panneaux photovoltaïques en toiture pour un montant de 970€. La Commune s'engage à préparer le dossier de FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) pour l'APS afin de percevoir une subvention pour ce projet.

Travaux

Radar pédagogique : Présentation du devis de la société IMS d'un montant de 1 896€ TTC pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le radar. La commission ne souhaite pas procéder à cette installation.

Arrêt de bus : Une demande de matérialisation avec de la peinture jaune de l'arrêt de bus rue d'Aspach-le-Bas a été formulée. La commission répond favorablement à cette demande. La matérialisation sera réalisée par l'ouvrier communal.

Grange communale : une demande a été émise pour l'installation d'un éclairage dans la grange communale au niveau du nouveau plancher. La commission est favorable et les travaux seront réalisés en régie ou lors de la journée citoyenne.

Repas des aînés

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision concernant le repas des aînés du 07 janvier prochain. Deux solutions sont envisagées :

- Organiser le repas au restaurant « La Couronne » à Burnhaupt-le-Haut.
- Organiser le repas à la salle des fêtes avec la boucherie EDEL.

M. le Maire propose de valider la deuxième solution. Avec 14 voix pour et 1 abstention, les élus valident l'organisation du repas des aînés à la salle des fêtes et la proposition de menu de la Boucherie EDEL.



Vie Municipale

Décofolies

Pas de pause pour l'équipe Décofolies.

La tête et les mains restent toujours actives au fil des quatre saisons...

Récupération, imagination, réparation, rénovation... et tout cela dans une ambiance conviviale et décontractée !



Au Printemps, les abeilles butinent ça et là autour de l'école et sourient aux enfants.

Jeannala et Seppala surveillent l'entrée du village .



Blanche, Christiane et Françoise, les trois fées de la peinture se hâtent pour rafraîchir l'aire de jeux en vert, rouge et jaune et ne tardent pas à émerveiller les enfants !

WAOUH ! Merci Mesdames !



Les gardiennes d'oies sont contentes, elles papotent au milieu d'un jardin fleuri.



La botte de paille transformée en tournesol annonce l'arrivée d'un été chaud, les pétales jaunes éblouissent et ralentissent les automobilistes et les cyclistes.

Vie Municipale

Décofolies

La parure colorée de cucurbitacées ...
prévoit l'Automne.



Nos amies les sorcières résistent au vent pour
souhaiter une bonne journée aux enfants...



Le sapin de Noël paré de petits lutins malicieux surveillent
les enfants qui ne sont pas sages !



Et voilà que l'Hiver s'installe doucement...
La famille Nounoursi vous salue chaleureusement
du haut du balcon de la mairie.

Un grand MERCI à Laurence DIETERICH, Sébastien
KRUGLER et Dominique SESTER pour les bottes de
paille et les cucurbitacées.

Bonne année 2024 à tous !

N'hésitez pas à nous rejoindre le lundi après-midi
si vous aimez le bricolage !

L'Equipe Décofolies

Vie Municipale 2023 à Schweighouse

JANUIER

Début d'année festive à la salle des fêtes avec les retrouvailles des aînés autour d'un bon repas.



Vœux du Maire.

AVRIL



Sous la pluie, quelques courageux ont nettoyé le ban communal.

JUIN



Journée citoyenne : De nombreux chantiers ont abouti grâce à l'énergie des bénévoles du village qui se sont retrouvés ensuite autour d'un barbecue à l'étang.



Une petite délégation s'est rendue à Hirschberg à l'occasion de leur 35^e anniversaire de jumelage avec Brignais et le 30^e avec Niederau.

JUILLET

Les Schweighousiens se sont retrouvés à l'étang autour d'un barbecue pour célébrer la fête nationale.



Passage du jury des maisons fleuries.

AOÛT



La compagnie Show d'impro a offert un spectacle d'improvisation dans la cour de l'école dans le cadre de l'été buissonnier.

Vie Municipale 2023 à Schweighouse

SEPTEMBRE



Remise des dictionnaires offerts par la ville de Brignais aux jeunes entrant au collège.

DÉCEMBRE



Venue du Saint Nicolas au marché.

OCTOBRE



Remise des prix des maisons fleuries.



Les jeunes de 6 à 14 ans ont été invités pour un spectacle de magie à la salle des fêtes.

Les plus jeunes ont reçu un livre.

NOUVEMBRE



Cérémonie du 11 novembre à Schweighouse avec la présence de la clique.

Zoom sur...

Un corps en évolution



À l'aube de l'année 2024, le corps des sapeurs-pompiers de Schweighouse fêtera ses 135 ans. Nous vous proposons de retracer les moments clés de l'histoire du corps.



C'est en mai 1889 que M. Joseph DIETERICH créa le corps des sapeurs-pompiers, afin de lutter contre d'éventuels nouveaux incendies. Il restera à la tête jusqu'en 1914.

Le corps fut dirigé par la suite par les différents chefs de corps :

- M. François DEIBER de 1921 à 1926**
- M. Joseph WELTERLIN de 1926 à 1948**
- M. Joseph MEYER de 1948 à 1962**
- M. Robert SESTER de 1962 à 1991**
- M. Michel ZIEGLER de 1991 à 2000**
- M. Jean Marie SCHAFFNER (Chef de corps par intérim) de 2000 à 2001**
- M. Benoit SIBERLIN de 2001 à 2019.**
- M. KINDERSTUTH Yann de 2019 à nos jours.**



La commune de Schweighouse a été frappée par d'importants sinistres dont les plus marquants sont :

- 1942 : Incendie des granges SCHNEBELEN et HAGER
- 1952 : Incendie du hangar SESTER Joseph
- 1977 : Incendie de la grange DIETERICH
- 1991 : Incendie de la grange HIRTH
- 1999 : La tempête Lothar
- 2003 : Incendie de la ferme DIETERICH Jean Paul
- 2007 : Incendie de la grange KRUGLER Gérard

2016 : Inondations sur Schweighouse et les communes aux alentours

2017 : Incendie de la grange DIETERICH Erwin



Zoom sur...

Un corps en évolution



Pour garantir le succès de nos interventions, de nombreux investissements ont été réalisés tout au long de la vie du corps.

Les plus importants sont :

- 1914 : achat de la pompe à bras LA SPRETZA.
- 1933 : achat d'une moto pompe
- 1977 : achat d'une camionnette de premiers secours VTU (Véhicule toute utilité) J7 qui fut remplacé par un J9 quelques années plus tard.
- 1983 : achat d'un porteur d'eau, type Mercedes UNIMOG de 1966.
- 2007 : achat d'un VPI (Véhicule de première intervention) type Renault S130.
- 2009 : remplacement du J9 par un Renault Master.
- 2020 : remplacement des tenues cuirs par des vestes et surpantalons textiles .

Depuis les années 2000, le corps est constitué d'un effectif moyen d'une vingtaine de sapeurs. Il est sollicité pour une quarantaine d'interventions chaque année couvrant une population d'environ 750 habitants.



Ces dernières années, l'effectif en baisse (une quinzaine de sapeurs) se voit confronté à une augmentation du nombre d'interventions.



Nos voisins Aspachois rencontraient la même problématique. Cette situation n'était pas propre au corps de Schweighouse. À la suite de l'arrêt du chef de centre d'Aspach-le-Bas, une discussion sur le rapprochement des deux corps a été engagée.

Après deux années transitoires de travail en commun (manœuvres, formations diverses, échanges entre élus et SDIS), la relation qui s'est créée, a évolué positivement et la fusion des deux corps s'est faite officiellement le 1^{er} septembre 2023.

Cette fusion a créé une nouvelle entité, dénommée CPI Aspach/Schweighouse,



qui s'accompagne d'une nouvelle organisation.

Pour des raisons de fonctionnalités, la caserne d'Aspach-le-Bas a été retenue et les moyens ont été mutualisés. La caserne de Schweighouse ainsi que la salle Sainte Barbe serviront à la vie associative de l'amicale et de la clique des sapeurs-pompiers qui recrute toujours des musiciens.

A ce jour, l'effectif est composé d'un officier, de sept sous-officiers et quinze caporaux et sapeurs.

N'HÉSITÉZ PAS À NOUS REJOINDRE
CAR NOUS AVONS TOUJOURS
BESOIN DE RENFORTS.



La parole à...

ABC l'association des Bouilleurs de Cru



> LES ANNÉES SE SUIVENT ET SE RESSEMBLENT..., MALHEUREUSEMENT PAS À NOTRE AVANTAGE.



Un nouveau record de chaleur a fait souffrir nos fruitiers, un hiver moins rude favorable au développement des maladies et des parasites. Moins de sortie pour l'alambic, idem pour la fabrication du jus de pomme.

Le nombre de membres en légère décreue soit par le vieillissement de la population des bouilleurs ou par le déclin du nombre de vergers et donc le manque de fruit

ACTIVITÉS 2023

Le comité et leurs familles se sont retrouvés le samedi 08 juillet autour d'une table au verger école. Une cuisson innovante au barbecue réalisé par notre ami Mathieu a rehaussé cette soirée.

Le samedi 09 septembre la cueillette des pommes dans le verger école par les enfants et leurs participations à la fabrication de jus de pomme, dégusté dans la foulée.



Le 04 novembre arrachage par les élèves du CM2 de leur fruitier qu'ils pourront replanter chez eux.



Une commande groupée d'arbres de toutes essences, ouverte à tous les villageois auprès des établissements Pépinière GISSINGER à un tarif préférentiel.

Le 25 novembre à la St Catherine les 8 élèves du CP ont planté leur pommier acheté par la commune, nous avons atteint le 174^{ème} arbre planté.

Comme de coutume un chocolat chaud offert par Laurence DIETERICH (circuit court) et des mannalas offert par la commune ont agrémenté cette matinée automnale



Le comité, leurs familles et leurs membres vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que nos fruitiers résistent aux agressions climatiques et que perdurent nos traditions.

La parole à...

L'Amicale des Joyeux Retraités

Nous nous retrouvons tous les jeudis après-midis de 14h à 18h pour jouer à la Belote ou au Tarot à la salle des fêtes du village.

Deux ou trois fois par an nous partageons un moment convivial autour d'un bon repas.



VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE :

Président : Xavier SESTER 03.89.48.71.12
Vice-Présidente : Nicole HAGER 06.31.12.35.26
Trésorière : Françoise KELLER 06.82.49.27.94

SCHWEIGHOUSIENNES
SCHWEIGHOUSIENS
Venez nous rejoindre.

Le Club des JOYEUX RETRAITES
Vous souhaite une bonne année 2024

La parole à...

L'Association du marché



En 2023, l'association du Marché de nos terroirs a organisé 9 marchés sur des thèmes différents avec des animations gratuites proposées pour le plaisir des petits et des grands.

Elle a également donné l'occasion à 6 associations du village de venir y tenir une buvette.

Les décorations de Pâques étaient le thème du mois d'avril. Et grâce à Charles, on pouvait y trouver le lapin accompagné de ses petits... tout mignons et tout doux.



En mai, le troc aux plantes a attiré de nombreux jardiniers venus également profiter des conseils des Eco-jardiniers.



Concert avec les Flying carpet.



Animation avec l'Écomusée d'Alsace et ses comparses.



Au mois de Juin, Charles KOEGELE nous fait une belle démonstration de fabrication d'un matelas en crins de cheval et laine.



La parole à...

L'Association du marché

Marché de nos Terroirs

Le groupe Pop'Cornala nous a interprété ses versions à capella de chansons et thèmes populaires.



Partage de jonglage avec la troupe Pyrocircus.



La vannerie était à l'honneur au marché du mois de juillet qui a eu lieu un dimanche matin. Plusieurs vanniers étaient présents ainsi que la corporation des vanniers de l'Ecomusée venue faire plusieurs démonstrations de tressages. Mais il faisait très très chaud ce jour là avec 35° !



Les ânes aussi avaient chaud !



La parole à...

L'Association du marché

Marché de nos Terroirs

Apéritif concert avec les Babüsk et la clique des Sapeurs-Pompiers suivi d'un repas avec des Fleischnakas de veau.



Bon vent à Adrien qui après 5 ans de présence sur notre marché a choisi une autre voie...



Au mois d'août nous vous avons proposé une soirée musicale avec repas et concert des « Tontons flingués ». Les 2 chapiteaux étaient remplis par les visiteurs venus apprécier le cochon de lait farci et profiter de la bonne ambiance !



La parole à...

L'Association du marché

Marché de nos Terroirs



Vente de vin nouveau sur le marché du mois d'Octobre animé par André Gensbittel.



En septembre c'est Eric CHARTON du CPIE des Hautes Vosges qui était là pour nous donner des conseils sur « Comment préparer son jardin pour l'hiver ».



En novembre c'est la troupe Pyrocircus qui nous a proposé un spectacle de jonglerie enflammé.



Concert du duo Pop/folk « Les MoCa ».



Merci pour votre fidélité et rendez-vous pour un nouveau programme en 2024.

Meilleurs vœux pour une belle année 2024.

Particuliers ou associations, si vous souhaitez proposer une animation, un atelier ou tout simplement y tenir un stand, n'hésitez pas à nous contacter.

La parole à...

L'Association Pêche de Schweighouse

Nous avons vécu quelques moments forts dans notre association tout au long de l'année 2023.

Nous ne sommes pas marseillais, nous ne vous parlerons donc pas de nos pêches miraculeuses ! Des gigantesques carpes amour blanc, sandres et brochets, qui n'entraient pas parfois dans les épuisettes, et un autre drôle de poisson poilu, qui lui s'y installait tout seul. Non, nous n'en parlerons pas, vous ne nous voudriez pas nous croire, mais comme nous sommes Schweighousois, donc pas menteurs, nous avons les photos !



Carpe amour blanc

Pour les âmes sensibles, toutes ces beautés, y compris le poisson poilu, continuent à vivre tranquillement leur vie dans leur milieu naturel.

En plus de ces exploits, et des nombreux travaux d'entretien de l'étang pour garder tout son charme à notre petit coin de paradis, nous avons été bien actifs cette année, avec entre autres :

- **Le Vendredi saint**, opération truites à emporter, avec une nouveauté, les truites frites, qui a connu un franc succès.

- **Notre sucre d'orge de l'été** : les deux semaines d'activités proposées aux enfants, venus nombreux. Et qui, malgré la météo horrible de la première semaine, se sont bien amusés, ainsi que les animateurs.



- **En septembre**, notre journée récréative autour d'un méchoui d'agneau, fort apprécié des gourmets que nous sommes...

- **En octobre**, LA MATINÉE DE PÊCHE, notre grand exploit collectif de l'année ! Elle a rassemblé plus d'une trentaine de pêcheurs, dont certains venus de loin, très motivés, équipés et tout et tout... et qui sont tous, mais vraiment absolument tous, rentrés BREDOUILLES ! Qui avait prévenu les poissons ?



- **En octobre** la traditionnelle vente de carpes frites avec les Marcheurs. Beaucoup de travail, mais aussi de rires et de convivialité.



Brochet

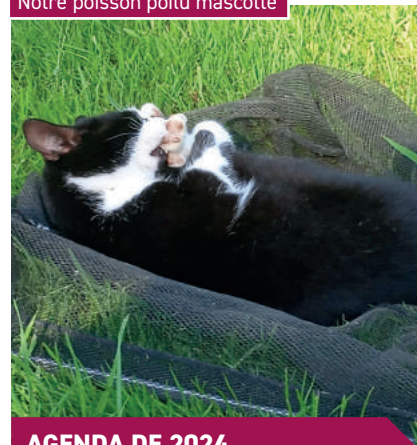
Comme vous l'avez sans doute remarqué, l'étang est de plus en plus beau, et cette année il a attiré pas mal de pêcheurs occasionnels, qui ont pris une carte journalière, et qui compteront peut-être parmi nos membres l'année prochaine. Pourquoi pas vous ?



Sandre

Nous vous remercions pour votre soutien lors des différentes manifestations, et aurons plaisir à vous retrouver en 2024 !

Notre poisson poilu mascotte



AGENDA DE 2024

- Assemblée Générale le dimanche 18 février
- Opération truites le 29 mars
- Matinées de pêche le 7 avril et le 27 octobre
- Repas carpes frites le 13 octobre.

Très bonne année 2024 à tous !

CONTACT :

Mail : peche.schweighousethann@gmail.com

Tél. : Bernard SPITTLER - 06 42 90 52 84

La parole à...

L'Association Sportive de Schweighouse



> PETIT RAPPEL SUR L'ACTIVITÉ DE L'A.S.S.

L'Association Sportive de Schweighouse a été fondée en 2001 tout d'abord pour jouer au foot. Suite à une baisse du nombre de membres et à un vieillissement de ceux-ci, l'ASS s'est orientée sur l'organisation de randonnées en 2016. L'objectif est de proposer à ses membres une sortie par mois, avec des marches à la demi-journée en périodes froides et des randos à la journée le reste de l'année.

On peut constater qu'à chaque fois la convivialité, la bonne humeur et le plaisir de marcher en groupe sont de mise lors de ces sorties.



Et en 2024 ?

Eh bien comme nos montagnes sont toujours aussi belles, on a décidé de continuer sur la même lancée avec en prime un week-end à Samoëns à la Pentecôte 😊



2023 en chiffres :

- 12 sorties proposées
- 10 sorties réalisées
- 42 membres
- 7 membres du comité
- 28 participants lors d'une sortie (record)
- 1 participation au marché du terroir
- 1 repas carpes frites à emporter
- 4 points de sutures
- 1 naissance pour un couple de membres



Et voilà, la boucle est bouclée pour toute information, n'hésitez pas à nous joindre :

Contact : alweiss68520@gmail.com

La parole à...

L'Union Schweighousienne Culture et Sport

PROGRAMME DE LA SEMAINE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h-12h					Running
14h-15h			Pilates		
18h-19h		Pilates			
19h-20h	Fit Mix	Pilates		Gym d'entretien	
20-21h				Gym d'entretien	

TARIFS	Schweighouse	Externes
Année complète		
1 activité	75 €	85 €
Activité en plus	45 €	55 €
Adhésion	10 €	10 €
Janvier à Juin		
1 activité	55 €	60 €
Adhésion	10 €	10 €

Suite à une très forte demande, nouvelle section Pilates les mardis de 18h à 19h

<https://schweighouse-thann.fr/fr/rb/1909143/uscs>

IL EST ENCORE TEMPS DE NOUS REJOINDRE À TOUT MOMENT DE L'ANNEE, VOTRE FORFAIT SERA PRORATISE !



> INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

SECTION	RESPONSABLE	PORTABLE	MAIL
Fit Mix	Nathalie WEISS	06.38.39.47.30	weiss.nathalieetpatrick@neuf.fr
Pilates (18-19)	Françoise SOMMA	06.71.86.23.06	somma.francoise@gmail.com
Pilates (19-20)	Sandrine RUSCH	07.81.19.95.38	rusch.sandrine@icloud.com
Pilates (mercredi)	Josée WUNENBURGER	06.26.71.19.54	jowu@orange.fr
Gym d'entretien	Marie-Paule MORIN	06.82.32.82.20	mpm.morin@laposte.net
Gym rythmique	Nathalie WEISS	06.38.39.47.30	weiss.nathalieetpatrick@neuf.fr

La parole à...

L'Union Schweighousienne Culture et Sport

> POURQUOI ET COMMENT LES MEMBRES DU COMITE SE SONT LANCÉS DANS CETTE AVENTURE ?

MICHEL – LE MOT DU PRÉSIDENT



Depuis mon entrée à l'USCS il y a 20 ans, je me suis occupé successivement de différentes sections (tennis, danse, hip-hop, running). A la tête de l'association depuis 12 années, période durant laquelle l'association a traversé quelques zones de turbulence, en effet pas facile de durer dans le temps. Il faut toujours être à l'écoute et s'adapter aux nouvelles tendances. Certaines sections ont donc dû être abandonnées et d'autres ont été créées, toujours dans le souci d'offrir aux Schweighousiens une large palette d'activité.

Ma plus grande satisfaction est d'avoir réussi à pérenniser notre course nature au profit de Joseph FRITSCH malgré une longue coupure dû à la COVID19.

Un grand merci à toute mon équipe et aux nombreux bénévoles qui se sont encore mobilisés cette année.

FRANÇOISE – TRÉSORIÈRE



A N+1 de la création de l'USCS, j'ai proposé de faire du step dans le village pendant le repas de fin d'année. Quelle mouche m'a piquée !!! L'ancien président m'a dit « Françoise, y a pas de problème, il suffisait de trouver une prof et de s'occuper de la section » : AUSSI SIMPLE QUE ÇA ! Du coup, j'ai lancé une section HIP-HOP l'année suivante.

Et quelques temps plus tard, je suis devenue trésorière !

J'aime donner de mon temps à cette belle association, j'aime faire de belles rencontres !

Et j'ai plaisir à entendre les retours positifs de nos membres ! Ca fait du bien !

Nous avons de la chance de pouvoir proposer autant d'activités, à des prix avantageux, afin de faire plaisir à beaucoup de monde !

MARTINE – ASSESSEUR – NOUVELLEMENT RECRUTÉE



J'ai accepté d'intégrer l'équipe pour soutenir un comité actif depuis des années, proposant de nombreuses activités, dans une ambiance fort sympathique.

13 petites abeilles s'occupent de toutes ces activités



JULIE – ASSESSEUR



Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles on peut décider de rejoindre une association.

La mienne a été le besoin de faire partie d'un groupe participant à la réalisation d'un projet commun dans le domaine du loisir.

L'USCS est ma première expérience en tant que bénévole. Cette association dynamique propose une multitude d'activités permettant à chacun de s'épanouir, de se défouler ou de décompresser mais surtout de s'amuser et d'oublier un peu son quotidien.

Le sentiment de se rendre utile tout en faisant de belles rencontres a été une motivation suffisante pour rejoindre cette super équipe de bénévoles.

Je peux assurer que donner de son temps pour les autres est une belle manière de partager et de se sentir utile. Et ça fait du bien !

Et pour ne rien gâcher, l'ambiance est au rendez-vous, alors rejoignez-nous !

NATHALIE WB- ASSESSEUR



L'engagement associatif, c'est donner un peu de son temps et de sa personne dans la joie et la bonne humeur, mais également la possibilité d'élargir son cercle d'amis et de s'impliquer dans la vie du village.

Après la demande de Françoise, la trésorière, de rejoindre l'USCS, ma décision n'a pas tardé. L'enthousiasme des membres du comité a été le déclencheur. MERCI

La parole à...

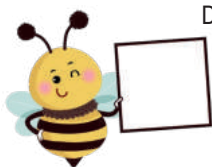
L'Union Schweighousienne Culture et Sport

JOSÉE - RESPONSABLE DE SECTION PILATES DU MERCREDI



Après une vie professionnelle bien remplie, est arrivée la retraite et le luxe d'avoir du temps ! Alors pourquoi ne pas en consacrer un peu à une association dynamique du village ? Les talents de recruteuse de Françoise ont fait le reste...»

ANNE - SECRÉTAIRE « FRAÎCHEMENT ÉLUE »



Depuis quelques années, l'USCS, propose des activités pour toutes les générations. Je trouve cela top pour le village. Participante à l'une d'entre elle, et dans le souhait de les faire perdurer, j'ai intégré le comité et accepté le poste de secrétaire depuis peu.

Il faut soutenir les associations qui font vivre le village.

MARIE-PAULE - ASSESSEUR - EX-SECRÉTAIRE



Lors du démarrage des activités de gymnastique à la toute nouvelle salle des fêtes, je me suis inscrite pour faire du sport mais également pour faire connaissance avec d'autres personnes du village. J'ai ainsi sympathisé avec plusieurs jeunes femmes, la plupart avec des enfants dans les mêmes âges que les miens. Au moment de l'AG de 2002, je venais de prendre un congé parental après la naissance de mon 3^{ème} enfant. L'une de mes nouvelles amies, déjà engagée dans le comité, m'a dit : « viens donc nous rejoindre, tu verras c'est sympa et ça ne prend pas beaucoup de temps ». C'est ainsi que j'ai accepté d'entrer dans le comité de l'USCS et de prendre le poste de secrétaire. Plus de 20 ans après, je peux dire que l'entrée dans l'USCS a vraiment été pour moi le départ de mon investissement dans la vie sociale puis communale. Une ambiance chaleureuse, pouvoir se rendre utile, tisser des liens mais aussi être soutenue dans les moments difficiles : voilà ce que j'y ai rencontré et ce que représente le bénévolat pour moi.

NATHALIE WS - RESPONSABLE DE SECTION FIT



Après une séance de step intense, on est venu me trouver pour me proposer d'intégrer le comité.

Aimant le sport et souhaitant m'investir dans une association, sans hésiter j'ai accepté.

C'est toujours avec autant de plaisir !

FADILA - ASSESSEUR



J'ai accepté d'intégrer le comité pour le sport et le partage !

SANDRINE - RESPONSABLE DE SECTION GYM



Au début je suivais les cours de gym. Pour renforcer l'équipe, Françoise m'a recrutée. J'ai d'abord été responsable de la section Pilates et maintenant je suis responsable de la gym d'entretien.

Nous sommes une équipe dynamique, sympathique, pleine d'idée pour notre association !

CAROLINE - ASSESSEUR



M'engager dans l'USCS m'a permis de connaître d'autres personnes du village qui partagent la même passion pour le sport. En tant que bénévole, on se sent utile en faisant vivre le village.

En plus, l'équipe est comme une grande famille ! que du positif !



La parole à...

L'Union Schweighousienne Culture et Sport

> PROJETS REALISES EN 2023

ANIMATIONS ÉTÉ – VILLE DE THANN

Cette année, nous avons proposé plusieurs activités pour les enfants de la CCTC :

- Danse artistique avec notre prof de gym, Corine : les 13-20 et 27 juillet
- Yoga / pilates avec notre prof de pilates, Svetlana : le 18 juillet
- Découverte du parcours sportif avec Marie-Paule et Fadou : le 12 juillet
- Parcours en VTT avec Josée et Alain : le 19 juillet

Ces activités ont été très appréciées !

LES COURSES NATURES DU 8 MAI 2023

La 3^{ème} édition des courses nature a été organisée cette année après 3 années d'annulation.

Le nombre de coureurs a été moins important (200 au lieu de 300 les autres éditions). Etant donné qu'elles n'ont pas été organisées ces dernières années, les coureurs ont perdu l'habitude de venir sur nos courses.

Mais quand même 200 coureurs.

Que des retours positifs de leur part : parcours très bien indiqué, beaucoup de signaleurs sur place, très beau parcours !

Cette année nous avons innové en proposant des tartes flambées. Publicité a été faite aux villageois et auprès de nos membres.

Résultats : 210 fonds de tartes commandés → 200 tartes cuites.

Pareil : que des retours positifs !!!

Heureusement que nos bénévoles étaient là pour nous donner de leur temps et apporter leur aide précieuse !!!

Notre financeur principal, le Crédit Mutuel, nous a octroyé un montant de 2 000 €, mais également Carrefour City pour 400 € et Les Caves Voelker 100 €.

Grâce à vous, nous avons pu remettre un chèque de 3 500 € à notre champion du village, M. Joseph FRITSCH.

Rendez-vous pris pour 2024 !

> P'TIT CLIN D'ŒIL A TOUS NOS BÉNÉVOLES DU VILLAGE

Comme l'an passé, une petite pensée à tous les bénévoles, une denrée rare ! Il est toujours difficile de « recruter » des nouveaux membres...

D'ailleurs, nous lançons un appel, nous recherchons une nouvelle trésorière, Françoise a quitté le village pour de nouveaux projets. Si l'envie vous prend de nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter l'un de nos membres du Comité !

Et on en profite de vous faire part d'un petit texte trouvé dans un bulletin municipal alsacien... et largement diffusé depuis un peu partout...

LE BÉNEVOLE (ESPECE MENACEE, A PROTEGER)

Le bénévole (activus benevolus) est un mammifère que l'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec des congénères : les bénévoles se rassemblent à un signe mystérieux appelé « convocation ». On les rencontre aussi en petits groupes, dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'œil hagard, le cheveu en bataille, le teint blafard, discutant ferme de la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler un budget. Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole et qui lui prend beaucoup de son temps, mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour.

L'ennemi héréditaire du bénévole est le « yaqua » (nom populaire) dont les origines n'ont pu être à ce jour déterminées ; le « yaqua » est aussi un mammifère bipède mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que deux mots : « Y a qu'à » ; ce qui explique son nom.

Le « yaqua », bien abrité dans la cité anonyme, attend ; il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez lui une maladie très grave, le « découragement ». Les premiers symptômes de cette maladie implacable sont visibles très rapidement : absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif qu'exercent sur le sujet atteint un bon fauteuil et la télévision.

Les bénévoles, décimés par le découragement, risquent de disparaître et il n'est pas impossible que, dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos où, comme tous ces malheureux animaux enfermés, ils n'arriveront plus à se reproduire.

Les « yaqua » avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper leur ennemi, ils se rappelleront avec nostalgie du passé pas si lointain où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte.

N.D.L.R. Toute ressemblance avec des personnes vivantes ou ayant vécu dans nos écoles ne serait évidemment que pure coïncidence.

La parole à...

L'Association des Arboriculteurs de Cernay & Environs

> NOS OBJECTIFS

- Promouvoir l'arboriculture familiale
- Sensibiliser à la biodiversité et aux pratiques respectueuses de l'environnement
- Transmettre la richesse du savoir alsacien en arboriculture

> NOS ACTIVITES

Tous les ans, nous organisons plusieurs cours pratiques, gratuits et ouverts à tous, dans les vergers-école communaux et chez nos membres :

- choix des arbres fruitiers
- plantation et environnement du verger
- taille et greffage
- entretien, suivi et fertilisation
- lutte raisonnée contre parasites et maladies, auxiliaires

Vous avez des arbres fruitiers, envisagez d'en planter, souhaitez des conseils ou désirez rejoindre notre association ?

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :

03 89 75 45 21

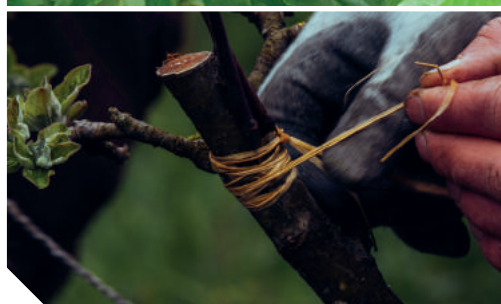
arboriculteurs.cernay@gmail.com

ou consultez notre site :

<https://arbocernayetenvirons.jimdofree.com/>



**ARBORICULTEURS
CERNAY & ENVIRONS**



La parole à... L'École Maternelle



> NOTRE COUR DE RÉCRÉATION

D'avril à juin 2023, les classes de CE1-CE2 et de grande section de Schweighouse ont bénéficié de l'intervention de Madame Walter, architecte urbaniste au C.A.U.E. d'Alsace (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement).

En effet, la commune de Schweighouse a désiré associer ses élèves à l'élaboration de leur cour de récréation idéale.

Dans cet objectif, Madame Walter est venue presque tous les mardis dans chacune des deux classes afin d'élaborer un projet de cour en tenant compte de différents paramètres et en amenant les élèves à s'interroger sur différentes questions telles que :

- Dans ma cour idéale je rêve de quoi ?
- Dans la cour, il fait chaud ? Il fait froid ? Pourquoi et où ? C'est quoi le réchauffement climatique ?
- Le cycle de l'eau : qu'est-ce qui cloche aujourd'hui ? Que peut-on faire dans la cour ?
- Qu'est-ce que la biodiversité ? Pourrait-on accueillir des petites bêtes dans la cour ?

Guidés par Madame Walter dans des études de documents ou des lectures d'albums traitant de ces sujets, les élèves de chacune des deux classes en sont arrivés à dessiner leur cour idéale. Ils ont voté pour les éléments qui allaient être conservés ou non et ont finalement réalisé une maquette de cette cour avec toutes sortes de matériaux de récupération.

A travers ce projet, les élèves ont appris à se repérer sur une vue aérienne et même sur un plan. Ils ont pu se rendre compte qu'un architecte urbaniste doit tenir compte de tout un tas de paramètres avant de présenter un projet.

Après cette belle expérience, les élèves ont hâte de savoir lesquelles de leurs idées vont être retenues pour la future cour d'école.

Les élèves de la Grande Section et leur maîtresse



La parole au... Syndicat Mixte de Thann-Cernay



> ANALYSE DE NOS POUBELLES

Seulement 40% de vraies ordures ménagères dans les sacs noirs pour ma commune ?

En 2022, chaque habitant du territoire du Syndicat Mixte de Thann Cernay (SMTC) a produit en moyenne :

- 100kg d'Ordures Ménagères,
- 50kg de Biodéchets
- 70kg de Tri

MAIS QU'Y A-T-IL RÉELLEMENT DANS LA POUBELLE NOIRE ?

En mars 2023, le SMTC a mené une campagne de caractérisations des sacs d'ordures ménagères sur l'ensemble de notre territoire. 200kg d'échantillons de sacs noirs sur chaque tournée (soit 1000kg au total) sont isolés afin d'être diagnostiqués par les agents du SMTC.

La caractérisation se déroule de la façon suivante : les agents ouvrent et retriennent l'ensemble des sacs selon leur matière et leur « vraie » destination (comme le biodéchet, les emballages plastiques / métalliques, la déchetterie etc.).

LE CONSTAT EST LÀ, LES RÉSULTATS NE SONT PAS BON, DOCTEUR !

Seulement 47 % d'ordures ménagères réelles. La douche froide lorsqu'on sait que les ordures ménagères sont directement incinérées et que c'est le traitement qui coûte le plus cher aux contribuables.

53 % des déchets peuvent donc encore être valorisés dans les biodéchets, les sacs de tri jaunes, les bornes à verre, les bornes textiles Relais EST ou encore à la déchetterie.

Le palmarès des erreurs



Pathologie n°1 : LE BIODECHET. 19 % ont été retrouvés dans les ordures ménagères.

Les biodéchets sont les restes alimentaires, cuisinés ou non, carnés ou non, ainsi que les mouchoirs et essuie-mains, sciures, cendres (froides) ou encore fleurs fanées.

C'est une matière organique qui est facilement valorisable en compost. Les habitants disposent gratuitement d'un bac biodéchet (couvercle brun) fourni par le SMTC et collecté toutes les semaines. Ils peuvent également s'équiper d'un composteur afin de profiter directement des bienfaits du compost de leurs biodéchets.

Les biodéchets collectés sont compostés localement sur le site du SM4 situé à Aspach-Michelbach. Son coût de traitement est de **8€ pour 100kg**. Bien moins que celui de l'incinération qui représente un coût de **22€ pour 100kg** soit presque 3 fois plus cher. Le remède est donc simple : **COMPOSTONS NOS DECHETS ALIMENTAIRES !**

Pathologie N°2 : LES EMBALLAGES / PAPIERS ET CARTONS. 19 % d'emballages (plastiques ou métalliques) et de papier/carton sont encore retrouvés dans les poubelles grises. Ces matières sont valorisables via le TRI SELECTIF (sac jaune) et contribuent à l'économie locale (par exemple du papier à Kaysersberg ou dans les Vosges à Golbey, du plastique à Colmar, ...)

Pour un bon recyclage, les emballages ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres et doivent également être bien vidés mais non lavés. Ces petites règles ont leur importance puisque ces sacs jaunes, une fois au centre de tri sont manipulés par des valoristes qui affinent le tri et séparent les matières. En respectant les consignes de tri, nous les respectons également !

Pathologie n°3 : LE TEXTILE et la MAROQUINERIE. 9 % sont encore retrouvés dans les ordures ménagères des habitants. Le RELAIS EST est partenaire du SMTC pour la collecte des textiles, chaussures et sacs. Des bornes blanches sont situées sur l'ensemble du territoire du SMTC. Les vêtements sont à déposer dans les bornes, dans des sacs fermés. Les vêtements en très bon état sont mis en boutique du RELAIS afin de pouvoir s'habiller à prix mini. Les textiles de moindre qualité sont transformés en chiffons ou partent dans des filières pour l'isolation. N'hésitez donc plus à mettre les vêtements troués ou défraîchis dans les bennes, ils seront toujours utilisés !

IL Y A URGENGE !

Tous ensemble nous pouvons réduire notre quantité d'ordures ménagères ! Nous sommes acteurs de la quantité de déchets que nous consommons. **Changeons notre consommation** : privilégions les produits qui possèdent le moins d'emballages, achetons en fonction de **nos besoins**, **réparons** au lieu de jeter, **donnons** ce que nous n'utilisons plus et **recyclons** ce qui peut l'être, afin de **donner une seconde vie** à nos objets et déchets du quotidien.

**AVANT DE JETER,
REPARER - DONNER - RECYCLER !**

La parole au...

Syndicat Mixte de Thann-Cernay



Justement, le SM4 soutient la mise en place de Repair Café.
Mais un Repair Café, quezaco ?

L'ART DE RÉPARER : UN ACTE ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE !

La réparation est une solution « zéro déchet » qui offre de nombreux avantages, non seulement pour notre portefeuille, mais aussi pour la planète. Lorsque nous choisissons de réparer nos objets plutôt que de les remplacer par des neufs, nous contribuons à réduire les déchets et à préserver les ressources naturelles.

En réparant, nous prolongeons la durée de vie des objets, ce qui diminue la demande de nouvelles productions souvent gourmandes en énergie et en matières premières. De plus, la réparation peut être économiquement avantageuse. Elle coûte souvent moins cher que l'achat de produits neufs (produits reconditionnés : téléphones, cafetières, imprimantes, ordinateurs portables, etc.) et bénéficie de la « prime QualiRépar » pour réduire les coûts de réparation. La réparation peut également encourager le développement de compétences pratiques et la création de communautés de réparateurs collaboratifs (ex : Repair Café du SM4 depuis 2011 www.sm4.fr/les-repair-café.htm) renforçant ainsi le lien social. En choisissant la réparation, nous faisons un geste concret pour l'environnement, tout en contribuant à un mode de consommation plus responsable et durable.

QU'EST-CE-QUE LES REPAIR CAFÉS DU SM4 :

Les Repair Cafés sont des espaces conviviaux et collaboratifs dédiés à la réparation. Les organisateurs croient en la valeur de prolonger la durée de vie des objets plutôt que de les jeter. Le mouvement est né en 2011 sur le territoire du SM4. Les événements rassemblent des experts bénévoles et des amateurs de bricolage pour aider à réparer divers objets, allant de l'appareil électronique aux vêtements en passant par les petits appareils ménagers.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Apportez vos objets défectueux : les bénévoles sont là pour vous aider !

Rencontrez nos réparateurs bénévoles : via un accueil chaleureux avec café/gâteaux !

Apprenez et partagez : nouvelles compétences et créez des liens sociaux !

POURQUOI REJOINDRE LA COMMUNAUTÉ REPAIR CAFÉ DU SM4 ?

Economie d'argent : apprenez à réparer gratuitement avec des experts.

Réduction des déchets : contribuez à réduire la quantité de déchets et préserver notre environnement.

Renforcer la communauté : rencontrez des personnes partageant les mêmes idées, échangez des astuces et développez vos compétences.

Pour vous rendre au Repair Café proche de chez vous, consultez le calendrier annuel sur le site internet du SM4 : www.sm4.fr/les-repair-café.htm

REPAIR CAFÉ

Calendrier 2024

13 janvier : UFFHOLTZ

Foyer St Erasme - 2 rue du Ballon
Contact : absoluregis@wanadoo.fr

17 février : BURMHAUPT-LE-HAUT

Maison du stade - 7 rue du stade
Contact : 03 89 48 70 58

23 mars : ASPACH-MICHELBACH

Maison des associations - 21 grand-rue
Contact : domiloux@estvideoe.fr

13 avril : STEINBACH

Association du foyer - 28 grand-rue
Contact : LeStein-sebreeb@gmail.com

25 mai : HARTMANNSWILLER

Salle polyvalente - rue Louis Deiber
Contact : Lefoyerclub.etiennemeyer@orange.fr

22 juin : ASPACH-LE-BAS

École élémentaire - 6 rue de la station
Contact : mairie@aspach-le-bas.fr

28 septembre : MOOSCH

Salle Coutouly
Contact : Mairie de Moosch 03 89 82 30 70

5 octobre : WATTWILLER

Salle Maurice et Katia Kraft - 1 rue du Général de Gaulle
Contact :

23 novembre : STEINBACH

Association du foyer - 28 grand-rue
Contact : LeStein-sebreeb@gmail.com

7 décembre : ODEREN

Salle Noël Delettre - face à la mairie
Contact : OdrAnim - 06 74 90 72 06

Les 1ers samedis du mois : GUEBOLLER

La Petite Fabrique - 12A rue d'Issenheim
Contact : SuperManala-egzurra@hotmail.fr

REJOIGNEZ-NOUS

Devenez bénévoles

Renseignements :

www.SM4.fr

Contact : contact@sm4.fr ou 03 89 82 22 50



**Vous êtes bricoleur et/ou souhaitez
développer vos compétences en réparation,
rejoignez la communauté : contact@sm4.fr ou
au 03 89 82 22 50**



La parole à...

Nos amis



> COMMUNE DE BRIGNAIS

JOUONS COLLECTIF

VILLE DE
Brignais

**EN 2024, BRIGNAIS
COMME TERRAIN DE JEU**

En cette année olympique le sport sera en première ligne.
À Brignais il a une place essentielle, grâce à nos associations
et nos équipements.

Engagement, respect de l'adversaire, goût de l'effort et
de l'action collective sont les valeurs de l'olympisme.

Qu'elles nous inspirent pour renforcer notre bien vivre ensemble !

Les membres du Conseil Municipal et l'ensemble du Personnel
Communal vous souhaitent une bonne année 2024.

SERGE BÉRARD
Maire de Brignais

La parole à...

Nos amis



> COMMUNE DE HIRSCHBERG



Frohe Weihnachten

UND EIN GUTES NEUES JAHR



Liebe Bruno!

Es gibt keinen Weg zum Frieden,
der Friede ist der Weg

Mahatma Gandhi

Ich wünsche Ihnen, auch im Namen des Gemeinderates und der
Gemeindeverwaltung, ein frohes und gesegnetes Weihnachtsfest und
alles Gute für das neue Jahr.

Ralf Gänshirt

Bürgermeister der Gemeinde Hirschberg

La parole à...

Nos amis



> COMMUNE DE NIEDERAU

Weihnachten ist,

*wenn die
wertvollsten Geschenke
am Tisch sitzen
und nicht
unter dem Weihnachtsbaum
liegen...*

Eine besinnliche Weihnachtszeit, eine zufriedenes Nachdenken über Vergangenes,
Glaube an das Morgen und Hoffnung für die Zukunft,

wünsche ich , der Gemeinderat und die gesamte Gemeindeverwaltung Ihnen, vor allem
Gesundheit für das kommende Jahr 2024 .

Ich hoffe, dass Sie die Feiertage mit Ihren Lieben genießen und das neue Jahr mit Zuversicht und
Freude beginnen können.

Ich freue mich darauf, unsere gemeinsame vertrauensvolle Zusammenarbeit 2024 fortzusetzen.



Ihr Bürgermeister der Gemeinde Niederau
Thomas Claus

*Dein
Thomas Claus*

La parole à...

Caritas



> CARITAS ALSACE À L'ÉPREUVE DES CRISES

Caritas Alsace compte quatre équipes dans les vallées de la Thur et de la Doller. En 2022, les 134 bénévoles de ce secteur ont aidé 155 familles en situation de pauvreté. Comme on pouvait le craindre, l'augmentation du coût de l'énergie et l'inflation dans le domaine alimentaire ont d'abord touché les plus pauvres.

Très active, l'équipe de **Cernay** surfe sur une très belle dynamique, autour de l'aide aux familles, les visites en EHPAD et surtout l'accompagnement scolaire (41 enfants suivis individuellement en 2022). L'accompagnement scolaire est également en train de se développer à **Thann**, avec une quinzaine d'enfants suivis. L'équipe locale garde comme idée directrice l'organisation de temps collectifs : les bénévoles multiplient les événements pour faire du lien entre les habitants, avec l'organisation récente d'une fête de l'amitié, des « cafés-sourires » et des ateliers conviviaux.

Les bénévoles de l'équipe Caritas de Masevaux sont particulièrement actifs et dynamiques, notamment dans

le domaine de l'aide à la recherche d'emploi. Quant aux bénévoles de l'équipe de Burnhaupt/Autour du Pont d'Aspach, ils sont mobilisés dans le domaine de l'accueil-écoute et dans l'aide sous forme de bons alimentaires. Vous l'avez compris, dans nos deux belles vallées, il y a forcément une équipe de Caritas Alsace près de chez vous !

Nos équipes accueilleront avec plaisir de nouveaux bénévoles prêts à participer aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires.

Renseignements sur www.caritas-alsace.org

Faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi. Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75% : un don de 100€ ne coûte plus que 25€ après impôt.

Etat Civil



Naissances en 2023

> TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS ET TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR ET DE SANTÉ AUX BÉBÉS !



MONNIER Hugo
né le 17 février 2023



BODA Léandre
né le 14 avril 2023



SCHAFFNER Hugo
né le 25 avril 2023



KLAEGER Ely
née le 13 juillet 2023



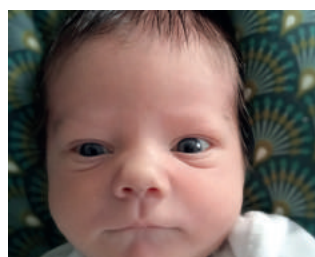
EGGEMAN MONOD Maé
né le 13 septembre 2023



MICHEL Émeline
née le 12 novembre 2023



HENDERSON Aaron
né le 25 novembre 2023



BITSCH Florent
né le 30 décembre 2023



Mariages en 2023

> NOS MEILLEURS VŒUX DE BONHEUR ET DE PROSPÉRITÉ AUX NOUVEAUX COUPLES



M. BITSCH José et
Mme WELKER Julie,
le 27 mai 2023



M. PELLIS Michaël et
Mme CHRISTEN Julie,
le 11 août 2023



Nicolas et Nadine,
le 12 août 2023



M. LOURY François et
Mme LEDUC Rachel,
le 07 octobre 2023

Décès en 2023

> NOS TRÈS SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DANS LA PEINE :

- M. KERVILLEC François le 19 janvier 2023
Mme HERMANN Marie Jeanne née SESTER le 10 mars 2023
Mme RUEZ Georgette née NACHBAUR le 17 avril 2023
M. GODEL Gabriel le 27 mai 2023
Mme DIETERICH Marie Antoinette le 28 mai 2023
M. HERMANN Georges le 02 septembre 2023
M. LINDECKER Dimitri le 11 septembre 2023
Mme SESTER Marie Rose née HIRTH le 21 septembre 2023
Mme CAPDEVILA Cyprienne née CROS le 25 octobre 2023
M. SESTER Frédéric le 11 novembre 2023
M. KRUGLER Robert le 17 décembre 2023



Les nouveaux arrivants

> NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE À TOUS LES NOUVEAUX HABITANTS DU VILLAGE :

- M. et Mme NOWACZYK Pierre et Marine et leur fils Gabriel
17B, Rue des Vosges
M. ZUMKELLER Lucas et Mme JOERGER Claire et leur fille Andréa
18, Rue Principale
M. SCHAFFNER Christian et Mme SPINIELLA Emmanuelle et leur fille Eline
6, Rue du Chateau
M. CHRISTMANN Nathan et Mme REICHERT Joanne
19C, Rue Principale
M. et Mme SCHOPFER Philippe et Sandrine
7, Rue de la Baronne d'Oberkirch
M. CIPRIANO Nicolas et Mme HERMANN Aurélie et ses enfants Loris et Ilona
5, Rue des Vosges
M. CLATOT Fabrice et Mme SERAFINOSKI Nelly et leur fils Allan
16, Rue Principale
M. CLEMENT Nicolas et Mme LEHARIVEL Camille et leur fille Méline
7, Rue des Vosges
Mme OJEDA Muriel et son fils Maël
14A, Rue des Vosges
Mme THAMBIMUTHU Gwendoline et sa fille Victoria
19, Rue Principale
M. et Mme CLARY Pierre-Henry et Chloé et leur fille Izia
9, Rue de Reiningue

Etat Civil

Anniversaires 2024



> HEUREUX ANNIVERSAIRE À NOS AÎNÉS !

JANVIER

• RIMELEN Marie-Marthe née STEINER	89 ans le	4
• BLASCO Marie-Antoinette née MORET	73 ans le	11
• HAGER Jean-Pierre	77 ans le	11
• SCHUPP Daniel	74 ans le	13
• DIETERICH Marie née RIMELEN	89 ans le	16
• HAGER Nicole née PELISSARD	72 ans le	16
• HOWALD Eliane née CHRISTNER	76 ans le	26
• LUDWIG Raymond	73 ans le	28
• SESTER Victor	94 ans le	28

FEBRUER

• LEHMANN Josette née DROSSARD	72 ans le	1
• MULOT Annie née GRESSET	75 ans le	4
• KELLER Walter	79 ans le	7
• JURVILLIER Bernadette née RIMELEN	88 ans le	9
• SESTER Bernadette	91 ans le	11
• SESTER Anne-Marie née KUTTLER	90 ans le	12
• WERLIN Materne	86 ans le	12
• BINDER Bernard	71 ans le	17
• KOEGELE Charles	71 ans le	18
• KUTTLER Robert	83 ans le	18
• KUTTLER Monique née KUBLER	82 ans le	22
• BLASCO André François	75 ans le	23
• DIETERICH Alice née MEYER	89 ans le	27
• SESTER Jacqueline née SCHUWER	71 ans le	28
• VANNEREUX Nicole née DIETERICH	76 ans le	29

MARS

• BACH Louis	86 ans le	2
• NAZZARO Joseph	75 ans le	2
• KIRMANN Raymond	84 ans le	3
• RIMELEN Joseph	85 ans le	11
• DIETERICH Jean-Paul	73 ans le	26
• HENRY Claude	78 ans le	27
• BROGLY Charlotte née BIECHY	79 ans le	28
• HENRY Monique née KELLER	79 ans le	30

AVRIL

• COUTANT Jacques	73 ans le	3
• KELLER Antoinette née DEIBER	74 ans le	5
• KIRMANN Marie-France née MEYER	76 ans le	22
• DE STEFANO Sylvia née MAZZOLDI	73 ans le	23
• KRUGLER Aimé	72 ans le	27
• SESTER Béatrice née KRUST	85 ans le	29

MAI

• SIG Louis	85 ans le	3
• VANNEREUX Marc	77 ans le	8
• CHRISTEN Bernard	75 ans le	19
• SESTER Jean Claude	90 ans le	24
• WERLIN Madeleine née VOGEL	80 ans le	29
• MULOT Fernand	80 ans le	31

JUIN

• SESTER Chantal née ASDRUBAL	72 ans le	2
• KERVELLEC Danielle née BOUSSELAIN	75 ans le	9
• WELTERLIN Gilbert	77 ans le	10
• DEIBER Arlette née FREYTAG	73 ans le	11
• FOURNIER Gérard	73 ans le	15
• BRAVO Bernadette née SCHRUFFENEGGER	84 ans le	16
• PELKA Doris	72 ans le	23
• SCHITTLY Yves	77 ans le	25
• GUIDEMANN Gérard	75 ans le	26
• SESTER Henriette née PARISOT	89 ans le	29

JUILLET

• EDEL Blanche née SOMMERHALTER	74 ans le	5
• SESTER Marlyse	72 ans le	5
• SCHNAPPER Anna née SIG	73 ans le	7
• LEHR Maria née WERLIN	85 ans le	11
• CAULIER Christian	74 ans le	20
• MONTANDON Georgette née WOHLGROTH	94 ans le	21
• DESROIX Ginette née HEITZLER	78 ans le	24
• NAHAN Marie Anne née SESTER	92 ans le	24
• BRAVO Gilbert	88 ans le	26

Etat Civil

Anniversaires 2024



- KRUGLER Anne-Marie née GRIENEISEN 81 ans le 26
- MOUROT Brigitte née RUE 72 ans le 27

AOÛT

- GERTHOFFER Yvonne née SCHNEBELEN 85 ans le 1
- ERNST Jacques 72 ans le 4
- WELTERLIN Marie-Jeanne née HAGER 77 ans le 5
- SIG Paul 79 ans le 6
- BUSSLER Marie Thérèse née STEINER 89 ans le 11
- HOWALD Roland 81 ans le 13
- SCHNAPPER André 72 ans le 19
- SIG Yvonne née GEWISS 79 ans le 28
- DEIBER Hubert 73 ans le 31
- RINGENBACH Odile née MEYER 86 ans le 31

SEPTEMBRE

- BRUN Nicole née STEINER 85 ans le 1
- ZIEGLER Monique née WERLIN 75 ans le 3
- IMHOFF Georges 79 ans le 5
- RINGENBACH Joseline née KUTTLER 71 ans le 6
- KELLER Françoise née ZIEGLER 74 ans le 6
- SCHUPP Yolande née ROBE 71 ans le 9
- NAZZARO Christiane née LITZLER 72 ans le 11
- REQUET Andrée née WELTERLIN 75 ans le 13
- NACHBAUR Maria née ZURBACH 86 ans le 18
- LOOS Christiane 83 ans le 22
- KRUGLER Gérard 77 ans le 23
- RIMELEN Nasria née MENHOUM 78 ans le 24
- SESTER Antoinette 93 ans le 24
- HAGER Louis 75 ans le 25
- KUTTLER Emilienne née KENZEL 76 ans le 30

OCTOBRE

- COUTANT Colette née MOULIN 74 ans le 1
- KUNEMANN Léon 73 ans le 5
- SIG Béatrice née HERMANN 82 ans le 5
- HERMANN Adeline née HIRTH 87 ans le 7

- BITSCH Véréne née SESTER 85 ans le 8
- KRUGLER Marie-Thérèse née RENON 78 ans le 14
- MOUROT Hubert 75 ans le 23

NOUVEMBRE

- SESTER Jean-Luc 71 ans le 2
- SIG Jeannine née HEINRICH 76 ans le 6
- RINGENBACH Raymond 73 ans le 7
- MULOT Annie née NIJMAN 77 ans le 8
- GISSINGER Marc 78 ans le 16
- HIRTH Paul 84 ans le 22
- RIMELEN Jean-Pierre 80 ans le 23
- STEINER Léon 84 ans le 25
- ERNST Elyane née DIRINGER 71 ans le 27
- RISACHER Elise née RIMELEN 87 ans le 28

DECEMBRE

- KRUGLER Joseph 83 ans le 6
- GODEL Marie-Andrée née DENIS 79 ans le 13
- MURE Marguerite née SESTER 94 ans le 13
- NACHBAUR Marguerite née GISSINGER 92 ans le 15
- BACH Marie-Thérèse née HIRTH 83 ans le 20
- KRUGLER Anne née GERBER 71 ans le 23
- MULOT Jean 79 ans le 27

“ A guet'r Geburtstag en alla ! ”

Connaissez-vous vraiment Schweighouse ?



I	I	U	W	C	J	B	G	D	J	W	I	J	Y	G	R	Q	E	Ç	S	D	U	F	S	L
L	A	X	F	O	R	E	T	D	V	Ç	H	C	K	A	R	R	B	R	I	D	G	W	G	P
Y	I	O	S	R	O	J	O	A	O	C	N	C	A	T	G	E	P	H	T	F	G	Z	P	K
O	K	I	R	E	L	Ç	R	F	J	H	Z	M	A	N	Z	K	B	X	N	E	R	M	O	P
M	D	S	V	Y	A	X	Z	C	S	E	S	M	K	P	Ç	Q	S	L	O	M	H	E	D	G
I	X	E	E	Z	W	Z	H	C	J	N	B	B	Y	G	S	R	H	O	H	Ç	E	W	N	N
I	X	A	X	T	R	J	S	V	X	E	W	B	S	R	W	A	G	G	A	A	L	T	G	E
K	B	U	W	P	L	W	I	U	G	B	N	V	T	S	T	J	D	Z	F	E	K	R	C	S
Ç	T	X	P	B	K	T	O	W	P	Y	X	S	F	C	R	M	F	T	B	Y	L	V	S	P
Z	X	H	Ç	O	C	Ç	P	G	R	Ç	I	B	R	Q	A	M	H	U	N	C	X	Z	C	D
W	D	Q	D	T	Q	R	R	K	I	A	I	S	E	F	I	F	H	J	C	O	L	K	A	F
Z	H	J	H	F	W	E	E	U	N	C	N	I	P	N	R	V	M	P	G	P	G	B	R	
B	U	W	Z	O	B	Y	S	G	C	H	N	Ç	N	D	E	K	T	K	L	E	F	Z	A	E
U	J	O	S	N	X	B	I	H	I	S	Z	I	I	N	A	M	R	V	S	D	Z	G	O	K
X	N	V	E	A	V	R	F	N	P	H	V	A	N	V	U	X	H	I	R	Ç	F	A	E	C
P	X	L	H	T	B	K	D	H	A	Ç	A	A	G	Y	U	C	L	L	Z	W	F	E	A	A
Ç	E	W	J	B	Z	E	M	N	L	P	H	V	U	S	A	G	G	C	M	H	M	O	Q	F
O	M	D	Z	Y	R	E	L	B	E	T	C	C	E	B	E	Q	U	E	S	W	X	K	Ç	F
E	G	O	Z	W	W	X	Y	H	E	X	U	J	N	N	T	W	A	G	A	T	F	Ç	J	A
K	G	A	A	M	E	Y	U	X	C	J	M	E	B	W	A	N	I	L	U	O	M	F	G	H
L	W	L	K	S	N	A	N	N	L	A	R	X	S	E	H	Z	Z	A	Ç	D	C	Q	N	C
R	D	N	J	E	I	Z	C	S	S	E	P	A	H	S	C	D	S	E	G	S	O	V	H	S
M	O	Ç	T	X	T	H	C	D	A	N	O	S	N	Z	L	X	V	Q	F	W	D	S	G	T
Q	H	P	J	D	D	W	G	B	D	U	K	B	A	L	L	O	N	C	U	P	Ç	R	L	P
Y	D	Ç	Y	C	I	L	M	Z	E	N	N	O	R	A	B	M	B	L	Q	D	K	Q	L	T

> DANS CETTE GRILLE, LES NOMS DES 24 RUES DU VILLAGE SONT CACHÉES. RETROUVEZ-LES TOUTES !

- | | |
|-------------|--------------|
| ASPACHLEBAS | MOULIN |
| BAERENBACH | OELENBERG |
| BALLON | OISEAUX |
| BARONNE | PONTDASPACH |
| BRIGNAIS | PRES |
| CHATEAU | PRINCIPALE |
| CHENE | REININGUE |
| EGLISE | SCHAFFACKER |
| FORET | SCHINDERWALD |
| FRENE | THANNERHUBEL |
| HETRE | TRAINEAU |
| KAHLBERG | VOSGES |

Renseignements pratiques



MAIRIE de SCHWEIGHOUSE -THANN

12 Rue de Reiningue
68520 SCHWEIGHOUSE-THANN
Tél. : 03 89 48 70 05
E-Mail : mairie@schweighouse-thann.fr
Site web : <http://www.schweighouse-thann.fr>

Lundi 9h30 - 11h30
Mercredi 14h00 - 18h00
Vendredi 14h00 - 16h30

*Pas de permanences téléphoniques :
le mercredi matin et le jeudi après-midi*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN - CERNAY (CCTC)

3A Rue de l'Industrie CS 10228
68700 CERNAY Cedex
Tél. : 03 89 75 47 72
E-Mail : contact@cc-thann-cernay.fr
Site web : www.cc-thann-cernay.fr

Lundi à jeudi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Vendredi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h00

GESTION DES DÉCHETS

Syndicat Mixte Thann-Cernay (SMTC)
31 rue des Genêts
Aspach-le-Haut
68700 ASPACH-MICHELBACH
Tél. : 03 89 75 29 05
Site web : www.smtc68.fr

ÉCOLE PRIMAIRE

Directeur du RPI : M. KEMPF Bernard
6A Rue de la Station
68700 ASPACH-LE-BAS
Tél. : 09 67 29 78 30

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP)

15 Rue de Thann
68116 GUEWENHEIM
Tél. : 03 89 82 59 57
E-Mail : syndicat@siaepdoller.fr
Site web : <http://www.siaepdoller.fr>

DÉCHETTERIE

27 Rue des Genêts
Aspach-le-Haut
68700 ASPACH-MICHELBACH
Tél. : 03 89 75 29 05

Avril à Septembre :
Lundi à Samedi :
9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00
Octobre à Mars :
Lundi à Samedi :
9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

LA POSTE

16 Rue Principale
68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
Tél. : 36 31 (courrier)
36 39 (banque postale)
Lundi, jeudi, vendredi :
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Mardi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00
Fermé le mercredi
Samedi : 9h00 - 12h00

BRIGADE VERTE

Tél. : 03 89 74 84 04
E-Mail : contact@brigade-verte.fr
Site web : www.brigade-verte.fr

CULTE CATHOLIQUE

M. le Curé Joseph GOEPFERT
3 Impasse Zurwinkel
68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
Tél. : 03 89 48 71 01
E-Mail : jos.goepfert@laposte.net

SYNDICAT SCOLAIRE DE LA PETITE DOLLER

2 Place de Rochetoirin
Aspach-le-Haut
68700 ASPACH-MICHELBACH
Tél. : 03 89 48 97 11
E-Mail : peri@syndicatscolaire-petitedoller.fr
Site web : www.syndicatscolaire-petitedoller.fr

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLÉE DE LA DOLLER (SMABVD)

1 Place de la Mairie
68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
Tél. : 03 89 62 70 20
Intervention débouchage urgent SUEZ :
0977 408 408 ou 0977 401 124

CULTE PROTESTANT

M. le Pasteur Frédéric WENNAGEL
9 Faubourg de Colmar
68700 CERNAY
Tél. : 03 89 75 40 87
E-Mail : f.wennagel@free.fr